



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

2019



MAUGES
COMMUNAUTÉ



SERVICE
DÉCHETS

Sommaire

1	Les indicateurs techniques	3
1.1	Le territoire desservi	3
1.1.1	Présentation du périmètre	3
1.1.2	Vision globale de l'organisation du service et lien entre collecte et traitement	4
1.1.3	Description des limites territoriales de la compétence	5
1.1.4	Déchets pris en charge par le service	5
1.2	La prévention des déchets.....	7
1.2.1	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	7
1.2.2	Analyse des évolutions de tonnages collectés entre 2010 et 2019	7
1.2.3	Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés	7
1.3	La collecte des déchets : organisation	12
1.3.1	Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	12
1.3.2	Organisation de la collecte en porte à porte.....	12
1.3.3	Fréquence de collecte.....	12
1.3.4	Focus sur les déchèteries.....	13
1.3.5	Evolution de l'organisation de la collecte.....	15
1.4	La collecte des déchets : bilan	16
1.5	Traitement des déchets : organisation	20
1.5.1	Localisation des unités de traitement existantes.....	20
1.5.2	Nature des traitements.....	23
1.6	Le traitement des déchets : bilan	26
1.6.1	Capacité et tonnages traités	26
1.6.2	Refus de tri.....	28
1.7	Impact environnemental et impact sanitaire	28
1.7.1	Indicateur kilométrique.....	28
1.8	La concertation et la gouvernance	29
1.8.1	Supports d'information	29
1.8.2	Animations	29
2	Les indicateurs économique et financiers.....	31
2.1	Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets	31
2.1.1	Les modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion de déchets.....	31
2.1.2	Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	32
2.2	Budget, coût du service et financement	35
2.2.1	Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	35
2.2.2	Le Coût aidé du service public.....	37
2.2.3	Le financement du service public	37
2.3	Structure des coûts.....	42
2.3.1	La nature des charges	42
2.3.2	La nature des produits.....	43

2.3.3	La répartition des charges, des produits et du financement	44
2.4	Coût des différents flux de déchets	45
2.4.1	La part relative des flux dans le coût du service public	45
2.4.2	Le coût des différents flux ramenés à la tonne	46
2.4.3	La répartition des charges par flux et par étape technique	47
	Liste des annexes	48
	Annexe n° 1 : jours et heures d'ouverture des déchèteries	49
	Annexe n°2 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux	50

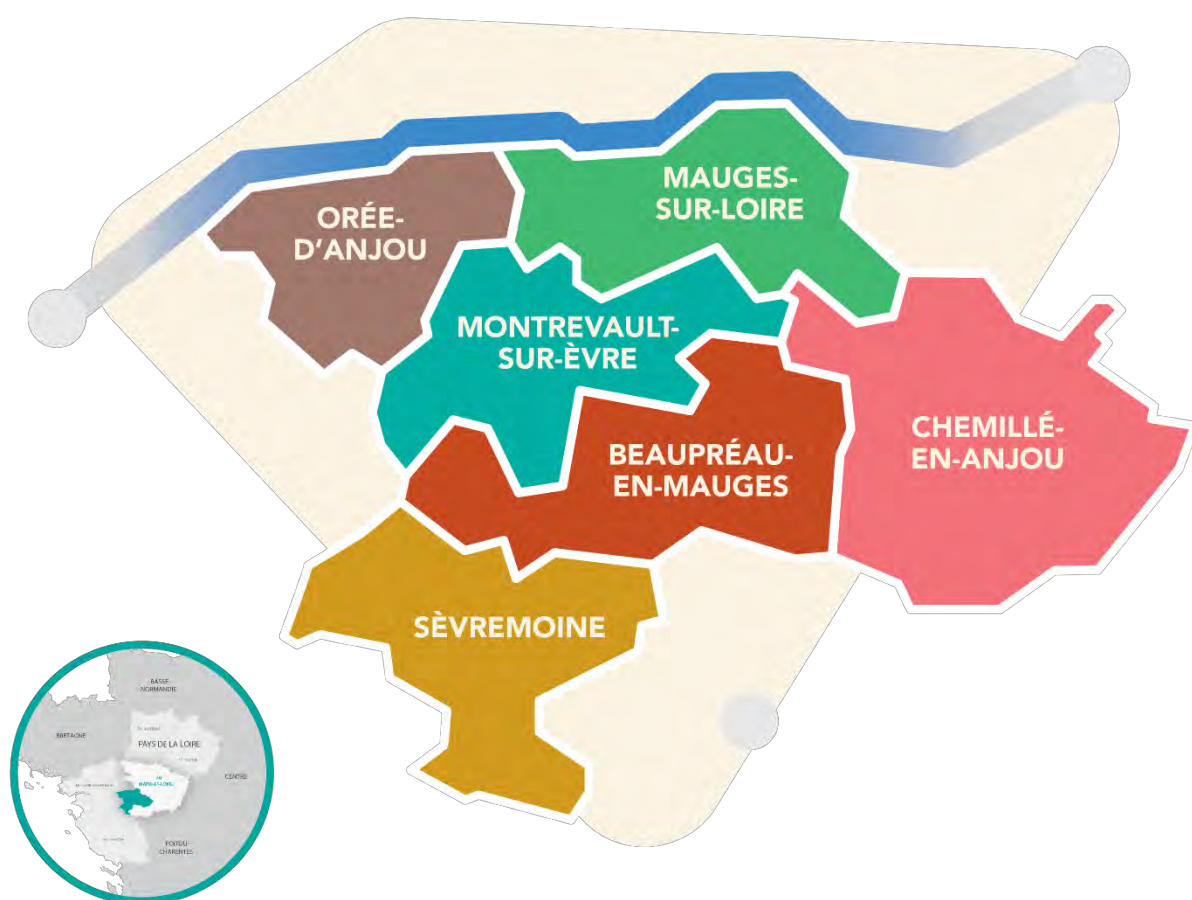
Préambule

Conformément au code général de collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

1 Les indicateurs techniques

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre



La population 2019 (population légale 2016 en vigueur au 1^{er} janvier 2019) de Mauges Communauté est composée de 121 088 habitants (référence population municipale – données INSEE).

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et lien entre collecte et traitement

Un schéma unique de collecte, validé en 2017, est en œuvre sur le territoire :

LA COLLECTE



Version du 17 juillet 2019

Le traitement des déchets est présenté dans la carte ci-dessous :

LE TRAITEMENT



1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Mauges Communauté exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Elle délègue au syndicat mixte Valor3e la compétence traitement des ordures ménagères et la compétence traitement des déchets recyclables issus de la collecte sélective (délibération C2016-10-19-15 du 19 octobre 2016).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Valor3e prend à sa charge le transfert des flux ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables.

1.1.4 Déchets pris en charge par le service

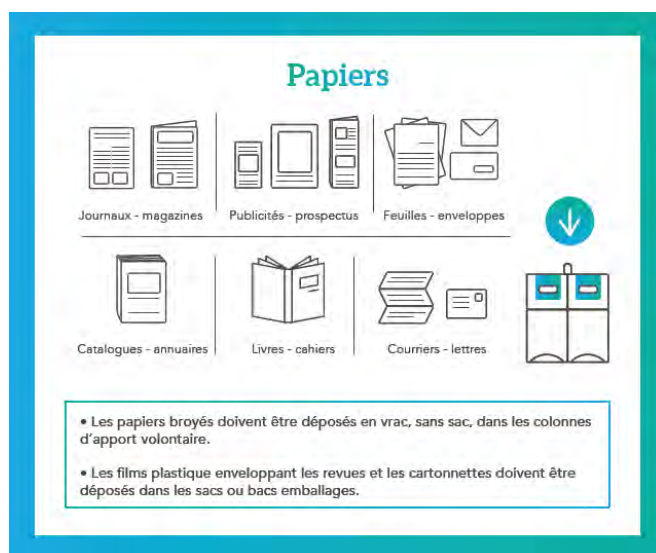
Mauges Communauté met en œuvre les équipements et les services pour les déchets issus de la collecte des déchets des ménages. Certains déchets assimilés sont aussi pris en compte. Il s'agit de déchets produits par d'autres producteurs (entreprises, professionnels, administrations, associations, etc.) et qui peuvent être collectés et traités sans sujétions particulières.

Le service gestion des déchets prend en charge les déchets suivants :

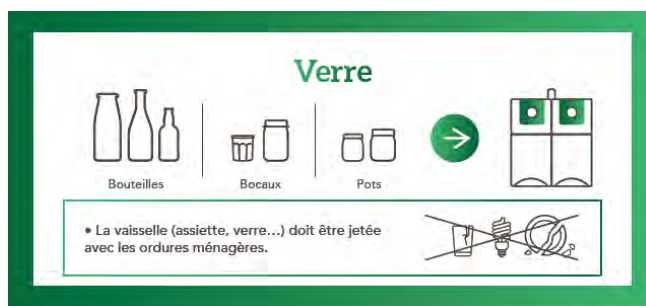
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Emballages ménagers :



- Papiers :



- Verre :



- Catégories de déchets acceptés en déchèteries :

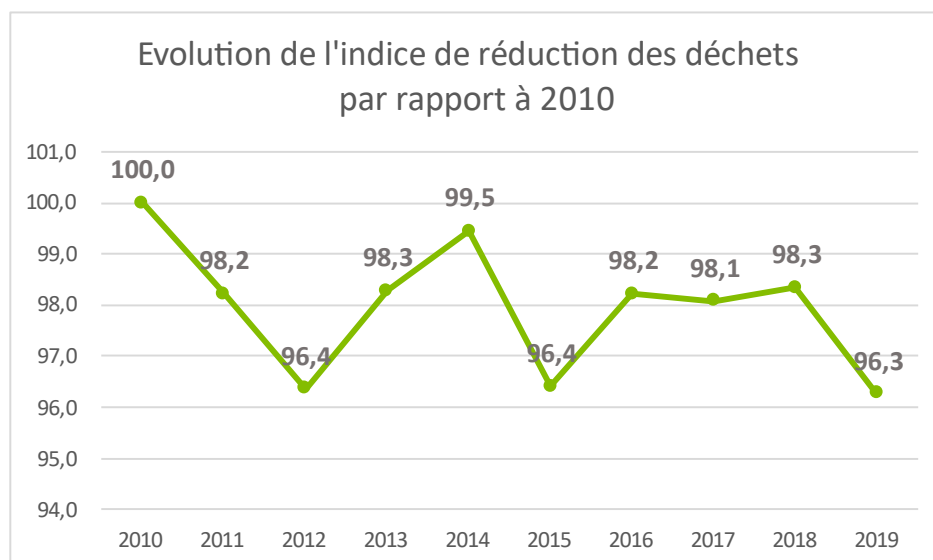


1.2 La prévention des déchets

1.2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Depuis 2010, des actions en faveur de la prévention des déchets sur le territoire sont menées.

Le tableau ci-dessous présente l'impact des actions de prévention sur la production de déchets du territoire (base 100 – année 2010 – ratio kg/hab).



L'indice diminue régulièrement. Les variations à la hausse, constatées en 2013 et 2014, correspondent à des augmentations de flux en déchèterie.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe comme objectif de réduire de 10 % la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. On constate que sur le territoire de Mauges Communauté, cette production de déchets a diminué de 6,3 % entre 2010 et 2019.

1.2.2 Analyse des évolutions de tonnages collectés entre 2010 et 2019

Les éléments présentés dans ce rapport montrent l'évolution sur 9 ans des grands flux de déchets collectés par la collectivité. Ils permettent d'analyser comment la collectivité progresse vers l'objectif d'une baisse de 10 % entre 2010 et 2020.

D'une manière générale, on observe un « effet ciseaux » entre la réduction significative des Ordures Ménagères Résiduelles en continue et l'arrivée massive d'un nouveau déchet : « le déchet vert » dû à l'interdiction de brûlage des végétaux verts en 2010. Cet effet s'atténue cependant depuis 2015 avec une baisse progressive des végétaux arrivés en déchèteries.

1.2.3 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

1.2.3.1 Un Contrat relais signé avec l'ADEME

En 2019, Mauges Communauté a signé un nouveau contrat avec l'ADEME faisant suite au Contrat Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC). Il s'agit d'un contrat relais développé sur une année. Ce contrat transitoire doit permettre de poursuivre les actions de prévention engagées depuis plus de 10 ans et faire émerger une nouvelle gouvernance autour de l'Economie circulaire.

Les temps forts liés à la prévention des déchets et à l'économie Circulaire en 2019 :

- L'année a débuté avec le bilan du Défi zéro déchets qui avait engagé 160 foyers et les 8 partenaires pour les accompagner dans la démarche ;
- Les partenaires du CODEC ont poursuivi leurs actions jusqu'au mois d'avril. Certaines actions se sont maintenues jusqu'en décembre 2019. D'autres se sont poursuivies dans le cadre de

nouvelles contractualisations (marché à procédure adapté et convention) notamment les actions autour de la réduction des biodéchets :

- o Poursuite du développement des sites de compostage collectifs,
- o Soutien aux associations qui proposent la mise à disposition de broyeurs à végétaux,
- o Accompagnement personnalisé aux producteurs de végétaux volontaires qui demandent de nouveaux passages en déchèteries après avoir utilisés leurs 18 passages,
- o Finalisation de l'expérimentation de broyage à domicile, Broyeur Tour, 1^{ère} année proposée par Horizon Bocage et soutien à l'expérimentation pour la deuxième année du projet (début de la deuxième opération en décembre 2019).

Au sein de Mauges Communauté, le travail d'appropriation des enjeux de l'économie circulaire s'est poursuivi permettant le rapprochement du service gestion des déchets avec les services stratégie écologique et le pôle développement économique avec la constitution d'une équipe projet interservices.

Parallèlement au Contrat relais, Mauges Communauté a poursuivi son engagement sur le projet Interreg Biorégio animé par l'AC3A en partenariat avec la Région Pays de la Loire sur le thème de l'Economie Circulaire de la Biomasse et des Biodéchets. Une délégation d'une quarantaine de personnes venant de 5 régions européennes a notamment été accueillie en octobre 2019 sur 3 jours. Cette délégation a pu découvrir certains savoirs-faires mis en œuvre par les partenaires du territoire pour développer l'économie circulaire de la biomasse et des biodéchets.

1.2.3.2 Évènement « Changer d'Ère »

La journée « Changer d'Ère » s'est déroulée le samedi 23 novembre 2019, de 10h à 18h, au Théâtre Foirail à Chemillé/Chemillé-en-Anjou. L'objectif de cet évènement grand public était de s'ouvrir aux transitions d'une manière globale. Pour cela, les services de Mauges Communauté ont travaillé en transversalité pour construire ce temps fort, en partenariat avec les acteurs locaux.

Les participants ont pu assister à des ateliers (cuisiner les restes, réaliser des pâtisseries à base de légumineuses, fabriquer sa lessive, l'art de composter...), des causeries (Le Plan Climat des Mauges, c'est quoi ?, Souscrire à un projet d'énergie partagée : comment, quel intérêt ?, Développer un projet d'habitat partagé : pour qui, quelles étapes ?), des démonstrations de savoir-faire ou encore au spectacles « Alex au pays des poubelles » de la Cie XL Production.

Environ 250 personnes ont participé à cette journée.

MAUGES COMMUNAUTE

CHANGER D'ÈRE

NOS ÉCOGESTES AU QUOTIDIEN

en famille

cuisine
jardinage
bricolage
mobilité
énergie...

ateliers
causeries
spectacle
demos

SAMEDI

23 NOVEMBRE

DE 10H À 18H

AU THÉÂTRE FOIRAIL

À CHEMILLÉ / CHEMILLÉ-EN-ANJOU

Tout le programme sur www.maugescommunaute.fr

Affiche de l'évènement

Espace Joum : gratuit et ouvert à tous de 10h à 16h pour aborder de différentes manières le thème des transitions

ATELIERS PRATIQUES ADULTES ET ENFANTS À PARTIR DE 7 ANS

- Autour de la cuisine**
 - Cuisiner les restes - L'atelier d'Hélène >>> 10h et 11h15
 - Cuisiner les fèves de légumes - Cécile d'Hélène >>> 10h et 11h15
 - Réaliser des pâtisseries à base de légumineuses - Maudie d'Hélène >>> 10h et 11h15
 - Préparer le Tournai, pâte à tartiner des Mauges - Association la Tournai >>> 10h et 11h15
 - L'Atelier 4 sens pour découvrir les saveurs - Association la Tournai >>> 10h et 11h15
- Fabriquer des produits ménagers et cosmétiques**
 - Confectionner son savon - CNE Loire Anjou >>> 10h
 - Faire sa lessive maison - CNE Loire Anjou >>> 11h15
 - Fabriquer son éponge tawashi - Maugis Garmentière >>> 11h et 15h
- Stitcher à la couture**
 - Coudre un sac à vrac, des mouchoirs en tissu ou réparer un vêtement - L'atelier Coudre de Cécile >>> 10h et 11h15
- Stitcher à la soudure - atelier parents**
 - Participer à une création collective - Atelier des Services >>> tous les samedis de novembre
- Travailler le bois à partir des essences locales**
 - Découvrir le maniement des outils manuels pour façonner le bois - Héros la Loire - Démonstration
- Stitcher au jardinage au naturel**
 - L'art de composter - CNE Loire Anjou >>> 10h
 - Découvrir les purins de plantes - CNE Loire Anjou >>> 10h
 - Chantier collectif broyage de végétaux : apportez vos branches, repartirez avec du broyat - Association du Broyage de Végétaux - Conditions et réservation auprès d'Hélène Bouvier - helenebouvier@maugescommunaute.fr

ATELIER CHORÉGRAPHIQUE PARENTS-ENFANTS

- Expression corporelle autour des objets du quotidien - Maria Clara Viza Lobos, chorégraphe de la Cie XL Production >>> à 11h - à partir de 6 ans

PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS

- Les Répar'Acteurs** - Les artisans locaux réparent - Démontez l'apareil sur le magasin d'occasionnement, l'atelier de réparation, le magasin de réparation ou le magasin de réparation
- Le Répar' Café, le Fablab et le Café maintenance** - du Centre Social du Chemillé
- L'Espace don et la Boutique de l'oursif** - de l'Association des Mauges
- L'Espace don et la Boutique de l'oursif** - de l'Association des Mauges

POUR LES TOUT-PETITS

- Le Manège Écolo Rigolo à vélo** - Au Jardin des Écoles / le 5e étage
- Réduis-moi bien!** - CNE Loire Anjou >>> 10h et 11h15
- Fabriquer sa pâte à modeler maison** - 2D en Mauges >>> 10h et 11h15
- L'espace garderie** - Babyschool >>> 10h et 11h15

DE NOUVELLES EXPÉRIENCES ?

- 24h d'horreur de la Collapsweek** - Au Pavillon de la Loire / le 23 novembre
- Zéro déchet et bricolage** - Exposition et journal de 20h en Mauges
- Essayez les vélos électriques Moog** - Le jardinier localiste

POUR LES GRANDS - LES CAUSERIES

- Le Plan Climat des Mauges, c'est quoi ?** - Mauges Communauté >>> 10h
- Souscrire à un projet d'énergie partagée : comment, quel intérêt ?** - EDCM en Anjou >>> 10h
- Développer un projet d'habitat partagé : pour qui, quelles étapes ?** - Vite vite vite - Mauges Communauté >>> 10h

UNE PAUSE-DEJEUNER À PARTAGER

Apportez un plat à partager - un espace convivial sera aménagé pour une pause gourmande - 13h30 - 14h30

GRATUIT SUR RÉSERVATION - tous les ateliers sont gratuits sur réservation - 10h et 11h15 - sur www.maugescommunaute.fr - dans la limite des places disponibles

INFORMATIONS - 02 41 71 77 71 ou maugescommunaute@maugescommunaute.fr

Spectacle à 16h30 - à partir de 6 ans

ALEX AU PAYS DES POUBELLES - 11h10

Cie XL Production

Un spectacle familial mêlant danse et théâtre pour aborder d'une autre manière la question de la consommation.

Plongée dans un pays imaginaire au décor multicolore empli de matière plastique et autres objets récupérés, Alex croise plusieurs créatures avec lesquelles elle va vivre toutes sortes d'aventures... et s'initier au recyclage. Un regard drôle et aiguisé sur notre société.

TARIFS & RÉSERVATION

Tarif plein 10 €

Tarif réduit 6 € - Abonnés Scènes de Pays, 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA ou carte invalidité

Pass famille 25 € - 2 adultes et enfants inclus

Réservation à la billetterie de Scènes de Pays au 02 41 75 38 34 ou sur www.sceneslepays.fr ou sur place le jour même, dans la limite des places disponibles.

En amont, le samedi 16 novembre

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ? - 11h30

Visitez les deux sites de traitement des déchets sur le territoire. Guidés par un agent du Service Déchets, vous découvrirez le fonctionnement de ces deux équipements et le devenir de vos déchets.

- Le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels**, à Crée d'Anjou, accueille les emballages ménagers recyclables de 500 000 habitants. >>> 10h - à partir de 6 ans
- L'usine de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges**, à Mauges-sur-Loire, traite les ordures ménagères de 160 000 habitants. >>> 10h et 14h - à partir de 6 ans

Uniquement sur inscription au 02 41 71 77 55 ou sur www.maugescommunaute.fr

Dépliant de l'évènement

« Mieux gérer les déchets verts »

Samuel Sachot est animateur coordinateur à Horizon Bocage. Il a mission de promouvoir le broyage à domicile et propose des conseils. Rencontre.

En quoi consiste l'intervention du technicien pour le broyage ?
 Samuel Sachot : « Un technicien vient chez vous avec le broyeur thermique, vous broyez les branches avec lui et il vous propose des conseils pour l'utiliser correctement. Le broyeur tour, c'est la gestion des déchets verts et la préservation de l'environnement. Il faut savoir qu'en 2017, 492 kg de déchets par an et par habitant ont été relevés à Mauges Communauté, 109 kg par an et par habitant de végétaux en déchetterie représentent 36 % des apports en déchetterie. Le tonnage de déchets verts en 2017, pour la déchetterie de May, ce sont 1 646 tonnes ; pour La Jumellière 221 tonnes ; pour Valanjou 234 tonnes ; et pour Neuzy 200 tonnes. Le coût du compostage effectué à Cholet revient à 26 € la tonne, soit un montant de 59 826 € ».

Il faut inciter les usagers à changer leurs habitudes ?

« Oui, les végétaux ne sont pas des déchets, ce sont des ressources et une richesse pour nos sols. Les dérèglements climatiques nous poussent vers la transition écologique pour limiter les rejets de CO₂ et de polluants dans l'atmosphère, comme réduire les trajets sur route... ».

Peut-on brûler nos déchets verts ?

« Non, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit. La personne qui veut brûler ses déchets verts s'expose à une amende de 450 € ».

Quels sont les objectifs du broyeur tour ?

« Valoriser les ressources vertes sur le lieu de production, diminuer les dépôts en déchetterie et les trajets sur route, inciter à broyer la taille des branches et diffuser des conseils de valorisation des ressources vertes ».

La mise en œuvre du broyeur tour, c'est pour qui ?

« Elle s'adresse aux particuliers de Chemillé-en-Anjou, avec des chantiers réalisés par commune, de dé-



Samuel Sachot, animateur coordinateur à Horizon Bocage, une association d'animation locale de Chemillé-en-Anjou.

« Nous envisageons un volume de broyat de 420 m³ avec une estimation du volume végétaux en vrac de 2 520 m³, un nombre équivalent de 84 bennes de 30 m³, et surtout une prise de conscience de la valeur de nos végétaux ».

Quel est le tarif ?

« L'adhésion à Horizon Bocage est à 5 € par an, et 30 € pour chaque heure d'intervention, 15 € pour la première heure de broyage (50 % sont pris en charge par Mauges Communauté pour faire évoluer la pratique).

Exemple : 30 minutes de broyage coûte 12,50 € avec l'adhésion, la location du broyeur, son carburant et l'accompagnement du technicien ».

Quels sont les résultats attendus ?

Que deviennent les petits chantiers déjà existants ?

« Les broyeurs électriques sont disponibles dans chaque commune, mais réservés pour des branches de 4 cm de diamètre maximum, avec un tarif forfaitaire de 7 € par an. Il faut ajouter l'adhésion annuelle à Horizon Bocage de 5 € et là on a déjà 20 bennes d'économies par an ».

Faut-il s'inscrire ?

« Il faut téléphoner au 07 67 49 03 82 ou par mail à horizonbocage@gmail.com. Une réunion publique se tiendra le lundi 28 janvier à La Tourlandry, salle paroissiale à 20 heures ».

Quest-France 10/01/2019

LA VARENNE

Le compost a trouvé sa place et sa forme

À La Varenne, le restaurant scolaire se lance dans le compostage andain et les élèves sont mis à contribution.

Mercredi 20 mars, le printemps n'est pas arrivé seul au restaurant scolaire de La Varenne. Armée de trois seaux remplis de déchets organiques, une dizaine d'enfants enthousiastes à ses côtés, Laurence Marchand, responsable de la cuisine, a inauguré le compostage en andain. Une douzaine de kilos de restes alimentaires sont déposés en tas, et tout de suite intégrés à du bois broyé, déposé quelques jours auparavant par les services techniques de la commune. Le compostage nourrit la réflexion des élus et de l'équipe du Pôle enfance depuis plusieurs mois. Après discussions, le compost a trouvé sa place et sa forme : pour faciliter l'intégration du futur compost au potager, quoi de plus simple de déposer les déchets dans un bac directement au jardin partagé ? Exit les composteurs fermés, c'est en andain que les déchets vont composer. Une grande première pour la commune qui va mettre au régime la facture de collecte d'ordures ménagères de la cantine !



Les enfants pourront initier leurs parents.

« Le compostage en andain consiste à placer un mélange de matières premières dans de longs tas étroits appelés andains qui sont remués ou tournés de façon régulière ».

Quest-France 25/03/2019

« Les enfants apprennent à trier »

Le chef du restaurant scolaire du collège Georges-Pompidou et son équipe se sont lancés dans une éducation à l'autonomie alimentaire, afin d'atteindre « l'objectif zéro déchet ».

Christophe Dénereau, chef cuisinier au restaurant scolaire du collège Georges-Pompidou, est engagé avec son équipe, les élèves et les enseignants, dans « l'objectif zéro déchet », une démarche citoyenne. Depuis la rentrée de janvier, toute la collectivité se mobilise.

Comment est né ce projet d'initiative citoyenne ?
 Christophe Dénereau : « J'ai été sollicité par un élu alors qu'une action zéro déchet a déjà été mise en place sur la commune. Cette démarche aura un caractère obligatoire en 2020 ».

Quels sont les objectifs de ce programme ?

« Ils sont multiples. Le premier consiste à réduire le gaspillage alimentaire. Au-delà de ce but, il y a aussi tout une éducation à la responsabilité de chacun, une éducation à l'autonomie alimentaire pour amener les jeunes à gérer intelligemment leur repas. C'est aussi une démarche environnementale. Les enfants apprennent à trier ce qui sera recyclé et valorisé, ce qui pourra être mis dans un composteur et ce qui sera collecté dans les ordures ménagères ».

Comment avez-vous préparé cette action ?

« Entre septembre et novembre, nous



Champtoceaux, restaurant scolaire du collège Georges-Pompidou. Christophe Dénereau, chef de cuisine, sensibilise les usagers du lieu de restauration, afin de les amener à gérer intelligemment leur repas.

avons pesé les déchets alimentaires qui représentaient 20 grammes par repas et par personne. Nous allons continuer à peser les déchets et nous mesurerons les évolutions. Pour le début de la mise en place du programme, les enfants sont aidés afin de trier correctement ce qui reste

sur leur plateau. Des poubelles sont mises à leur disposition ».

Quelles sont les étapes à venir ?

« Les personnels pourront suivre une formation. Avec l'aide du CPRE (P.D.L.L. : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement)

Loire-Anjou, deux composteurs seront mis en place devant la déchetterie. Le compost sera la disposition des parents pour leurs jardins. Des professionnels sont également engagés dans le cadre de leurs pédagogues ».

Quest-France 21/02/2019

Repair café : Pascal et Raphaël réparent les tabourets au grand air



Chaque troisième samedi du mois, le « Repair café » permet aux bricoleurs de remettre en état des objets en panne ou usagés. Samedi matin, Pascal et Raphaël, fidèles à l'animation, se sont installés dehors pour réparer les tabourets sur lesquels s'assoient les enfants qui viennent à la médiathèque. « Il fait bon et comme on fait beaucoup de bruit et de poussière, on s'est installés dehors » expliquent-ils.

Courrier de l'Ouest 22/04/2019

Des produits d'entretien fait maison

Déjà sensibilisés au défi de l'environnement et de la santé, ils veulent concevoir eux-mêmes leurs produits ménagers. Le CPIE est là pour les accompagner dans la démarche.



Beaugré, le 5 avril. Le CPIE. Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, organise régulièrement des ateliers pour apprendre à fabriquer ses produits d'entretien. Avec l'animatrice Estelle Caudal (à partir de la droite), les participants ont appris à faire lessive et savon.

Courrier de l'Ouest 02/04/2019



Mélina Sébilleau, Jean-Philippe Richou et Estelle Caudal devant les nouveaux composteurs, près du restaurant scolaire.

BOURGNEUF-EN-MAUGES

« Contre le gaspillage alimentaire »

L'espace scolaire du Petit-Anjou vient d'être équipé d'un composteur. Épluchures et autres déchets alimentaires y trouveront une deuxième vie.

Après les écoles de Montjean-sur-Loire et Saint-Florent-le-Viel, ainsi que la résidence Saint-Christophe à la Chapelle-Saint-Florent, la résidence Les Brains au Mesnil-en-Vallée, et le foyer logement Bon-Accueil de la Pommeraye, c'est l'espace scolaire du Petit-Anjou à Bourgneuf-en-Mauges qui vient d'être équipé d'un composteur.

Au total, trois bacs ont fait leur apparition près du restaurant scolaire à Bourgneuf-en-Mauges. « Une installation qui entre dans la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans laquelle s'est lancée depuis quelques mois le restaurant, et plus particulièrement Jean-Philippe Richou, responsable du restaurant », précise Mélina Sébilleau de Mauges-sur-Loire.

Depuis Pâques Jean-Philippe Richou qui est désormais le référent de ce site de compostage. Il sera accompagné pendant un an par le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) et

Estelle Caudal. Depuis les vacances de Pâques, il valorise et donne une deuxième vie aux déchets organiques comme les épluchures et autres déchets alimentaires. « Je m'attache à suivre les quatre règles d'or du compost : mélanger les matières humides avec les matières sèches préalablement fragmentées, bien recouvrir ce mélange de matières sèches, aérer le compost régulièrement, et vérifier son taux d'humidité », précise Jean-Philippe. Ce compost sera ensuite utilisé pour enrichir les parterres autour du restaurant ou sera distribué aux familles, dans six à dix mètres. Un véritable cercle vertueux.

Ouest-France 10/06/2019

Pourquoi la redevance déchets va augmenter ?

Les élus de Mauges Communauté devraient voter une hausse de 2,40 € par mois et par foyer, au conseil de juin. Car les volumes très importants reçus en déchèterie plombent le budget.

Il faut augmenter la redevance

C'est dans les locaux et déjà évoqué par les conseillers communautaires (Mauges du 25 janvier 2019). Mercredi, ils ont débattu de la nécessité d'augmenter la redevance incitative. Une hausse qui sera mise au vote lors du conseil de Mauges Communauté de juin. Elle se chiffrait en moyenne à 2,40 € par mois et par foyer, pour espérer un équilibre budgétaire en 2020.

Car si l'usager a appris à trier... La nécessité d'une hausse est un sujet sensible. Car « un travail formidable a déjà été accompli sur notre territoire ». L'usager y a largement sa part.

Du coup, « les résultats de la politique de gestion des déchets engagés depuis dix ans » se traduisent par un coût « exemplaire » du service rendu par le territoire de l'Agglo au regard de la moyenne nationale : 62 € HT par habitant, contre 79 € HT en moyenne nationale en France. De même, la tonne ne produit plus « que » 180 kg d'ordures ménagères (les bacs noirs) par habitant et par an, contre 261 kg en moyenne en France, « collecte sélective (sacs jaunes) », on est descendu à 98 kg par an et par habitant, soit, au-dessous de la moyenne nationale (124 kg). Autrement dit, résume Jacques Rétourné, « sans les actions de prévention et la redevance incitative (1) mises en place, le coût global du service supporté par un foyer moyen (trois personnes) du territoire de Mauges Communauté serait aujourd'hui de 189 € TTC, alors qu'il est à



Les usagers ont appris à trier mais ils doivent désormais maîtriser leur production de déchets. Et apprendre à en gérer une partie chez eux, pour ne pas encombrer les déchèteries (ici, celle de Chénillé).

171 € TTC. En 2010, il était à 183 € TTC.

Il produit encore trop de déchets

Sauf que ça ne suffit pas, car le cœur du problème persistant des déchets, c'est « qu'au global, le volume produit est encore trop important », insiste Didier Huchon, président de Mauges Communauté. Particulièrement ceux qui sont en déchèterie. Chaque habitant de l'Agglo y dispose annuellement en moyenne 303 kg, la moyenne nationale se situant à 149 kg ! Si la note de la collecte et du traitement a été plutôt maîtrisée, celle des déchèteries ne l'est pas. Le contrôle d'accès pour certaines d'entre elles a réduit les volumes déposés mais, sur le total produit, les déchets verts et le tout-venant (à peu près 13 000 t/an

pour chaque catégorie) pèsent lourdement. En ajoutant des données extérieures (2), et puisque la part variable de la redevance ne cible que le nombre de tonnes des poubelles d'ordures ménagères, en forte baisse depuis que les plastiques n'y sont plus mis, le budget déchets est logiquement aujourd'hui en déficit.

« On recherche des solutions techniques, comme les barrières d'accès ou, peut-être demain, la réduction du nombre de passages gratuits (3). Mais il faut surtout explorer la nécessité de traiter chez soi une partie des déchets », poursuit Jacques Rétourné.

La collectivité se dit prête à poursuivre et intensifier l'accompagnement de la population pour une prise de conscience de la réduction générale des déchets, et en particulier sur les

moines d'en traiter une partie chez soi : soutenir les associations organisant le brayage des végétaux, sensibilisation au compostage...

Fondamentalement, la solution pour demain tient en une phrase, conclut Didier Huchon. Moins de déchets, c'est le mieux.

Bref, il faut changer les modes de consommation.

Marie-Anne SALVAT.

(1) Etre à l'ère industrielle en 2011.

(2) Une variation des prix (marchés publics, marché de vente des matériaux...) et des politiques publiques nationales (moins « avantageuses ».

(3) Des nuit passées par un gratinier.

Courrier de l'Ouest 23/05/2019

Mauges Communauté au centre de tri des emballages

Trois fois par an, des visites sont organisées dans les équipements de traitement des déchets du territoire. Le 10 juillet, c'était à Saint-Laurent-des-Autels.



La visite du centre de tri est aussi l'occasion de faire le point sur les bons gestes à adopter, comme pour le papier cartonné, les enveloppes et autres objets plastiques.

Reportage

« En avril, avec 38 personnes, on était complet. Aujourd'hui, c'est différent, sans doute à cause des vacances. » Mais même pour huit personnes, l'attente n'est pas les mêmes. Lucie Guillehot est dans les bureaux de la déchèterie de Saint-Laurent-des-Autels.

L'initiative est venue de l'agglomération Mauges communautaire qui, tous les deux mois, ouvre au grand public les portes de deux équipements majeurs de sa politique en matière de déchets : outre le site de Saint-Laurent-des-Autels, dédié au tri des emballages, l'usine de Bourgneuf-en-Mauges où sont traités les déchets ménagers, soit pour être compostés, soit pour être incinérés.

Ce mercredi, une équipe de Saint-Quentin en Mauges a embauché sa

bonne fille et ses trois petits-enfants de l'école de Mauges dans cette visite guidée. « Dans le tri, on n'est pas du tout copieux, j'ai parfois des doutes. Par exemple, maintenant, le boudoir met le pain dans du papier. On en fait quoi du papier ? »

« Tout est mis en vrac alors qu'on a trié ! »

Un Chémiste a voulu voir « où vont tous ces sacs jaunes ». « Il ne cache pas son étonnement au premier arrêt de la visite, quand on découvre devant un immense hangar. Là, un bulldozer vient tout simplement de charger des sacs jaunes, soit, au-dessous de la moyenne nationale (124 kg). Autrement dit, résume Jacques Rétourné, « sans les actions de prévention et la redevance incitative (1) mises en place, le coût global du service supporté par un foyer moyen (trois personnes) du territoire de Mauges Communauté serait aujourd'hui de 189 € TTC, alors qu'il est à

au fond d'une cabine de tri où des tapis roulants trient les emballages, les déchets sont triés, les sacs jaunes, les enveloppes et autres petits objets plastiques sont pas les mêmes. Lucie Guillehot est dans les bureaux de la déchèterie de Saint-Laurent-des-Autels.

« C'est très pédagogique, mais on voit les choses de loin », constate un visiteur, quand s'achève, sous un ciel bleu, la visite guidée de l'usine de traitement des déchets. À notre petite table, elle a détaillé les bons gestes de tri. Certes, on apprend ou on réapprend qu'il faut réduire les longueurs des emballages, mais ça ne change pas le fait que les sacs jaunes, c'est trop petit pour être triés seuls », que le papier cartonné va dans la poubelle noire, qu'on ne met

pas le verre à boire cassé dans les colonnes à verre, que les enveloppes se recyclent mieux avec une fenêtre plastique, et qu'en général, dans le sac jaune, les enveloppes et autres petits objets plastiques sont pas les mêmes. Lucie Guillehot est dans les bureaux de la déchèterie de Saint-Laurent-des-Autels.

Pourtant, chaque année, les maires des communes de l'agglomération de Mauges Communauté se réunissent pour discuter de la gestion des déchets. Ils ont décidé de créer un centre de tri des emballages, un million de pailles en plastique, 11 000 000 tonnes, 1 chausson, 25 000 000 de cartons. Un bilan impressionnant qui montre que la population n'y pense pas toujours. Les professionnels ont organisé des ateliers pour leur en faire prendre conscience.

Marie-Anne SALVAT

visite au centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels qui présente un bilan impressionnant.

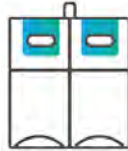
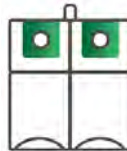
Devant la cabine de tri où les visiteurs aperçoivent le personnel triant manuellement les emballages sur les tapis roulants.

Courrier de l'Ouest 19/07/2019

1.3 La collecte des déchets : organisation

1.3.1 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Mauges Communauté met à disposition des usagers différents équipements afin de leur faciliter le tri et la présentation de leurs déchets à la collecte.

	Papier 	Verre 	Déchèterie 	Ordures ménagères
Nombre de contenants disponibles	266	304	17 déchèteries et 2 éco-points	18
Type de contenant	colonne	colonne	/	colonne
Ratio nombre de contenants par habitant	1 pour 451	1 pour 394	1 pour 6 000	1 pour 12
Tonnage collecté	2 864 t*	5 592 t	34 963 t	96 t

* Ce tonnage inclus les collectes des papiers dans les écoles – 247 tonnes

1.3.2 Organisation de la collecte en porte à porte

1.3.2.1 Spécification de la collecte

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages	
Contenants	Bacs gris	Bacs jaunes	Sacs jaunes
Population desservie (données issues du logiciel GESBAC)	124 288	30 096	95 131
Tonnage annuel	11 396 t	948.64 t	2 969.76 t
Distance parcourue	330 064 km*		

*les kilométrages des véhicules bi-compartmentés (flux OMR et emballages) ne peuvent pas être répartis entre les deux flux.

1.3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non-ménages

Il n'existe pas de seuil pour la collecte des déchets assimilés des producteurs non-ménages.

1.3.3 Fréquence de collecte

Mauges Communauté bénéficie d'une dérogation préfectorale pour assurer une collecte bimensuelle des ordures ménagères résiduelles (Arrêté DIDD/BPEF 2018 n°114 du 24 mai 2018).

Les flux en porte à porte (ordures ménagères résiduelles et emballages) sont collectés tous les quinze jours. Les déchets de certains professionnels peuvent être collectés toutes les semaines si cette production le nécessite.

La fréquence de collecte des colonnes d'apport volontaire ou des flux en déchèteries est variable et est définie pour permettre d'anticiper tous débordements.

1.3.4 Focus sur les déchèteries

1.3.4.1 Jours et heures d'ouverture

LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES ET ÉCO-POINTS



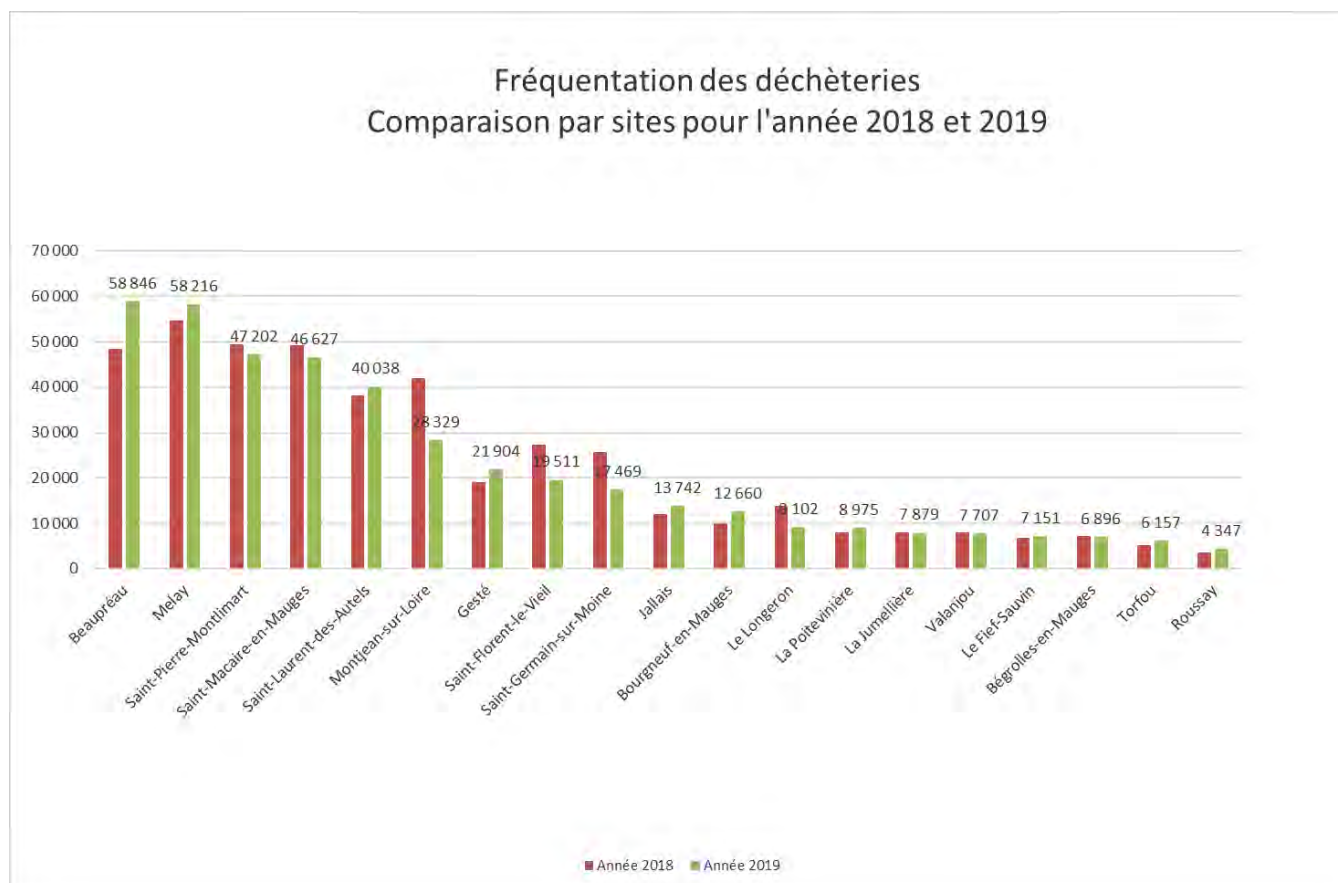
Les 17 déchèteries et 2 éco-points sont accessibles aux particuliers.

9 sites sur les 19 sites sont accessibles aux professionnels depuis le 1^{er} novembre 2019, en contrepartie du paiement de leurs dépôts.

Les jours et heures d'ouverture sont présentés dans l'annexe n°1.

1.3.4.2 Fréquentation des déchèteries

Le graphique ci-dessous présente l'évolution entre 2018 et 2019 des fréquentations en déchèteries :



On constate à nouveau une baisse de 4 % de la fréquentation des déchèteries entre 2019 et 2018 (baisse identique entre 2017 et 2018).

Cette baisse est due en partie :

- à la mise en place du contrôle d'accès en juillet 2019, avec limitation des passages, sur les sites de Montjean-sur-Loire et Saint-Florent-le-Vieil, communes déléguées de Mauges-Sur-Loire ;
- à la limitation des passages au 1^{er} juillet 2019 sur les sites de Sèvremoine.

De manière générale les sites sans contrôle d'accès voient leur fréquentation augmenter et les sites avec contrôle d'accès voient leur fréquentation diminuer.

En 2019 chaque foyer a utilisé en moyenne 9 fois par an, les services de la déchèterie (données identiques en 2018).

1.3.4.3 Optimisation des déchèteries

Le projet d'optimisation des déchèteries, acté par le conseil communautaire du 6 juillet 2017 (délibération C2017-07-06-12) s'est poursuivi en 2019 avec le choix d'un maître d'œuvre pour suivre les travaux de réhabilitation des déchèteries de Melay, Chemillé-en-Anjou et Saint-Pierre-Montlimart, Montrevault-sur-Èvre.

Ces travaux ont été planifié pour la déchèterie de Saint-Pierre-Montlimart pour l'année 2020.

Pour la déchèterie de Melay, le coût des travaux estimé par le maître d'œuvre, interroge sur la pertinence de cette réhabilitation. En effet, le coût estimé est égal à celui d'une construction neuve. Au vu de l'emplacement de cette déchèterie, un tel investissement paraît inadapté. En conséquence les travaux de réhabilitation de cette déchèterie sont suspendus.

1.3.4.4 Déploiement du contrôle d'accès en déchèteries

Rappel des objectifs du contrôle d'accès :

- Fluidifier la circulation sur les sites ;
- Mettre fin aux manœuvres dangereuses ;
- Améliorer l'accueil et favoriser le tri ;
- Réduire les déplacements ;
- Réserver l'accès des déchèteries aux habitants du territoire.

Le contrôle d'accès est en place sur certains sites :

2014 : Le Longeron, Saint-Germain-sur-Moine, Saint-Macaire-en-Mauges $\Rightarrow$ sans limitation de passages ;

2016 : Bégrolles en Mauges $\Rightarrow$ Limité à 18 passages par année civile et par foyers ;

2018 : St Laurent des Autels $\Rightarrow$ Limité à 18 passages par année civile et par foyers.

Afin d'offrir un service équitable à l'ensemble des usagers, il a été décidé en 2019 d'équiper l'ensemble des sites d'un contrôle d'accès.

Trois sites ont été équipés d'une barrière dont deux en juillet 2019 : Montjean-sur-Loire et Saint-Florent-le-Vieil et un en décembre : Beaupréau ; l'accès est désormais limité à 18 passages par année civile et par foyer sur ces sites.

Il a aussi été décidé de limiter l'accès sur les 3 déchèteries de Sèvremoine à 18 passages au 1^{er} juillet 2019.

Il est prévu pour l'année 2020 d'équiper le site de Melay d'une barrière et pour St Pierre Montlimart d'attendre les travaux pour mettre en place un contrôle d'accès.

Pour les 9 autres sites, il n'est pas prévu d'installer des barrières, mais il est prévu de les équiper de smartphones pour scanner les cartes des usagers.

En 2020, tout usager de Mauges Communauté disposera d'une carte d'accès avec une limitation de passages à 18/an, utilisable sur toutes les déchèteries du territoire.

1.3.4.5 Evolution de l'accueil des professionnels en déchèterie

En 2019, les professionnels pouvaient accéder uniquement à trois déchèteries de Mauges Communauté. Il s'agissait des 3 déchèteries de la commune de Sèvremoine où les professionnels étaient acceptés depuis plusieurs années.

Une étude sur la refonte de la grille tarifaire du service a été réalisée en 2019. Elle conclue à une harmonisation des services proposés aux particuliers et aux professionnels et notamment l'accès aux déchèteries.

Ainsi depuis le 1^{er} novembre 2019, les professionnels ont accès à 9 déchèteries de Mauges Communauté : Beaupréau, Le Longeron, Melay, Montjean-sur-Loire, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Germain-sur-Moine, Saint-Laurent-des-Autels, Saint-Macaire-en-Mauges et Saint-Pierre-Montlimart.

Les apports en déchèteries sont comptabilisés par m³ déposé. Le prix du m³ varie de 0€ à 20€ HT le m³ en fonction des matières déposées

Le volume minimum facturé est de 1m³. Les professionnels sont eux aussi sensibiliser à réduire leurs passages en déchèteries.

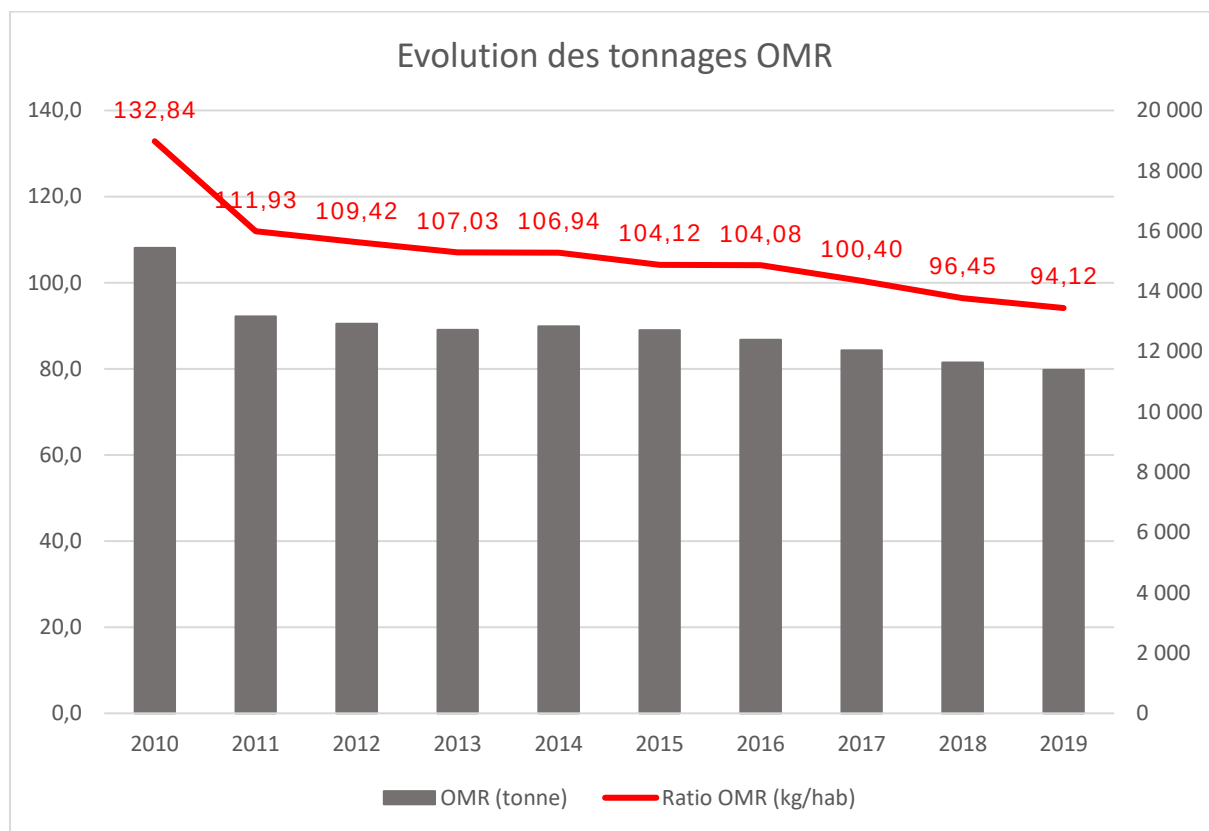
1.3.5 Evolution de l'organisation de la collecte

Aucune évolution de l'organisation de la collecte n'est constatée en 2019.

1.4 La collecte des déchets : bilan

Le flux des déchets assimilés n'est pas distinct du flux des déchets ménagers car ils ne sont pas collectés séparément.

Evolution du flux des ordures ménagères :

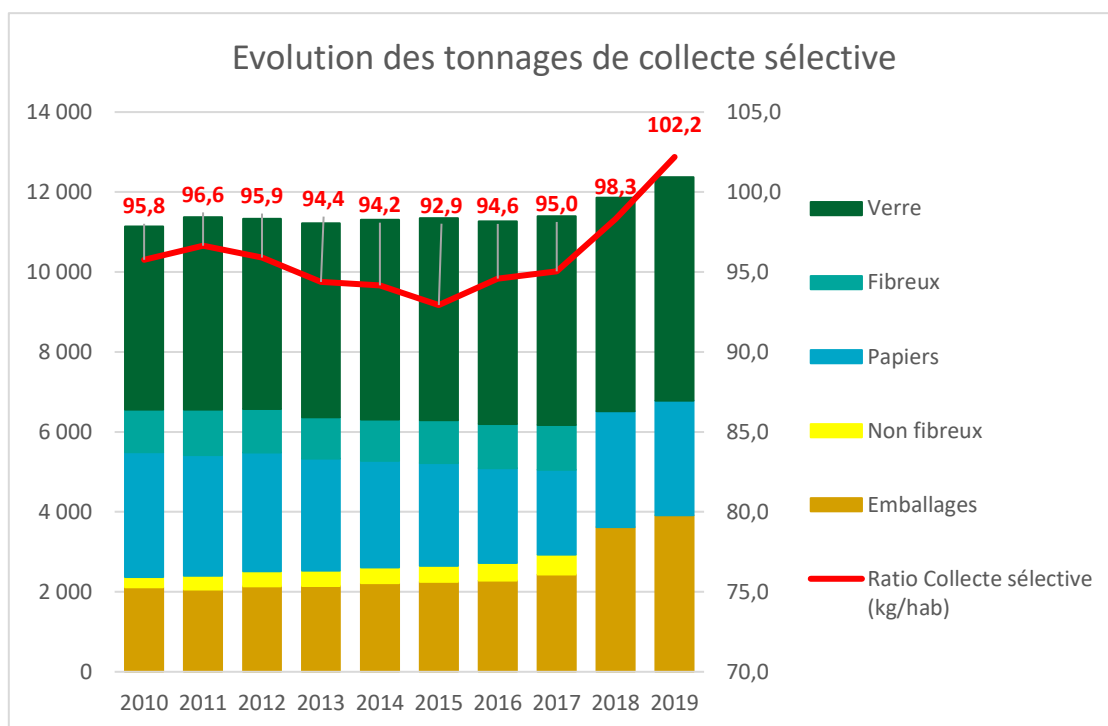


On constate que, depuis 2011 et la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la redevance incitative, le flux ordures ménagères résiduelles a baissé de 30 %. Cette tendance à la baisse, grâce à l'implication des usagers dans la prévention et le tri des déchets, se confirme jusqu'en 2019.

Les données nationales issues de l'enquête ADEME 2015 permettent de situer Mauges Communauté. Un habitant produisait, en 2015 :

- 261 kg/an à l'échelle nationale ;
- 187 kg/an à l'échelle régionale ;
- 161 kg/an à l'échelle départementale.

Evolution du flux de collecte sélective :



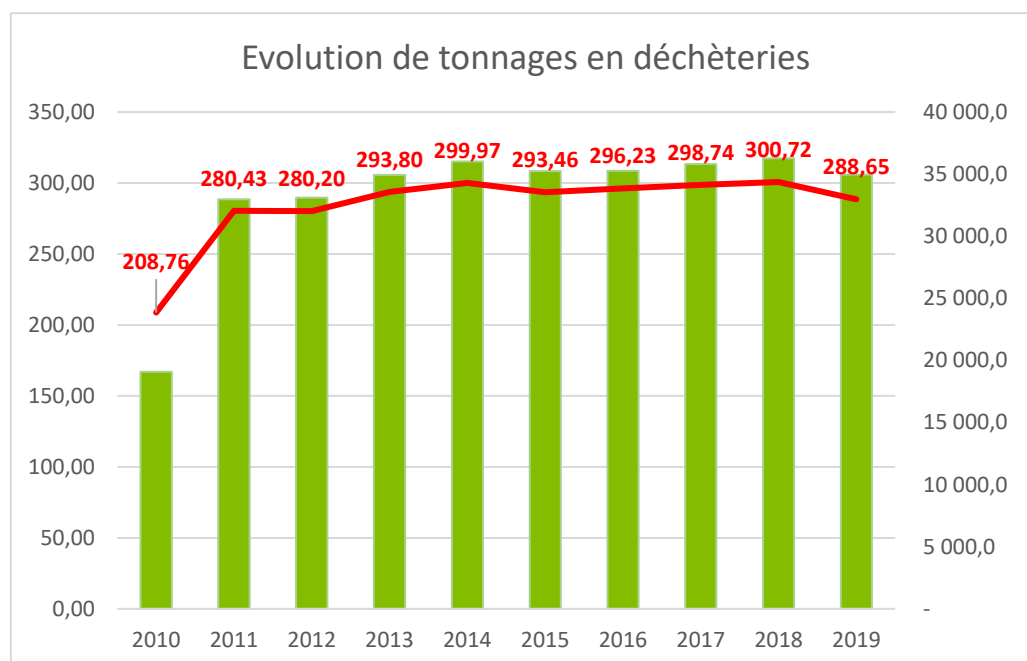
La redevance incitative, effective en 2011, avait fait augmenter les tonnages de collecte sélective de façon significative. Puis le ratio a diminué. Cette diminution est due à la baisse des tonnages papier et fibreux collectés.

L'ouverture des consignes de tri à tous les emballages plastiques depuis 2017 a provoqué, malgré la baisse toujours importante du flux papier, une évolution positive du ratio de collecte sélective.

Le tableau, ci-après, compare les ratios de collecte 2015 (kg/hab/an) de Mauges Communauté aux données de l'enquête ADEME :

Flux	Mauges Communauté	Maine et Loire	Pays de la Loire	Nationale
Verre	46	38	39	29
Emballages ménagers et Papier	56	53	52	47
Total	102	91	91	76

Evolution des flux issus des déchèteries :



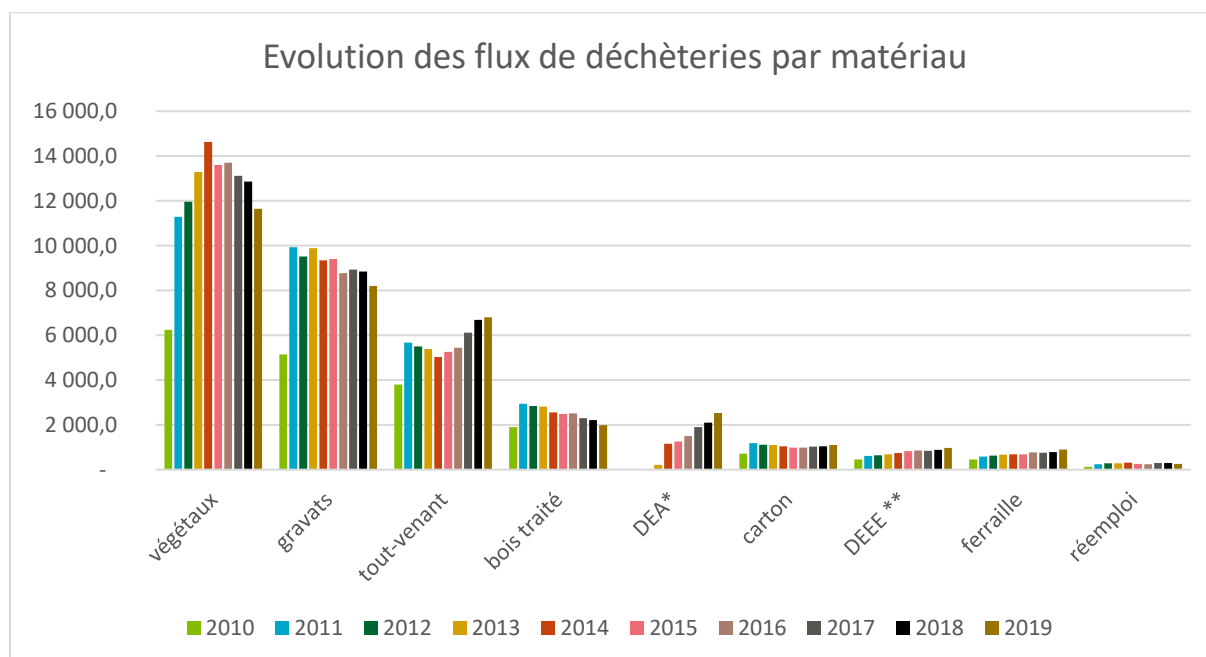
Depuis 2010, on constate une progression du tonnage et du ratio de déchets collectés en déchèteries. Cette évolution est à rapprocher de la baisse des ordures ménagères résiduelles. Les usagers ont transféré une partie de leurs déchets vers les flux de déchèterie.

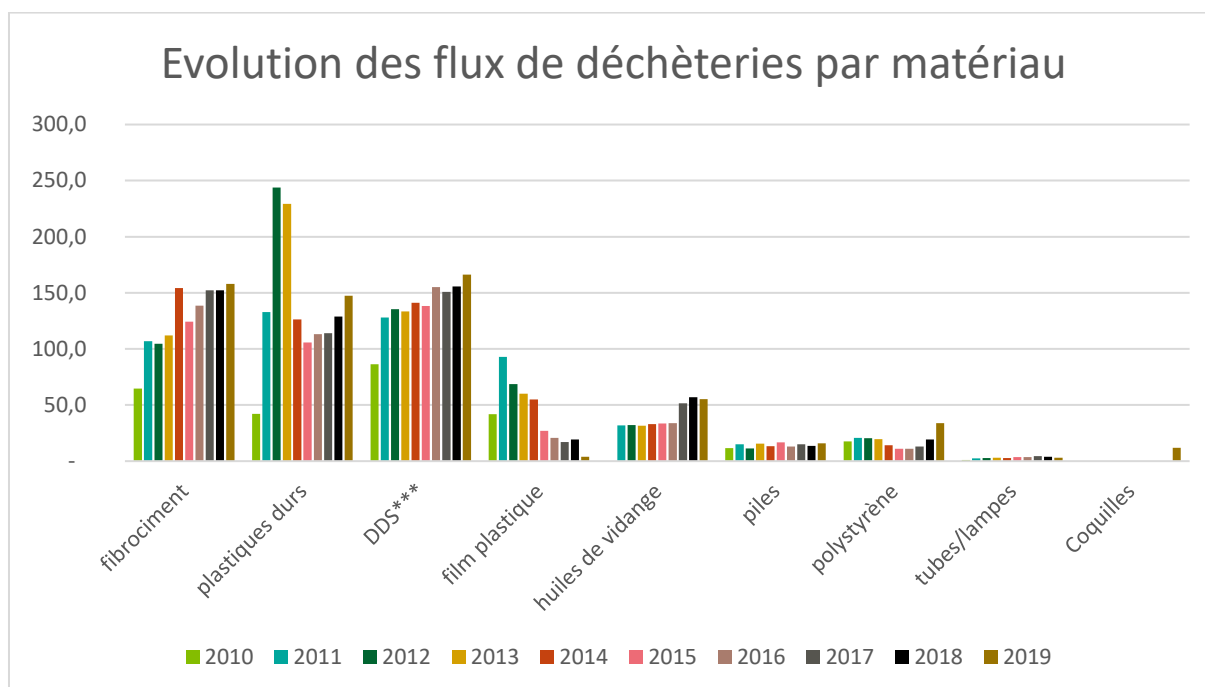
Les données nationales issues de l'enquête ADEME 2015 permettent de situer Mauges Communauté. Un habitant produisait, en 2015 :

- 202 kg/an à l'échelle nationale ;
- 295 kg/an à l'échelle régionale ;
- 270 kg/an à l'échelle départementale.

Les habitants du territoire déposent beaucoup de déchets en déchèteries (+ 7% par rapport à la donnée départementale).

Les graphiques suivants présentent l'évolution des tonnages collectés en déchèteries par matériau :





On constate que :

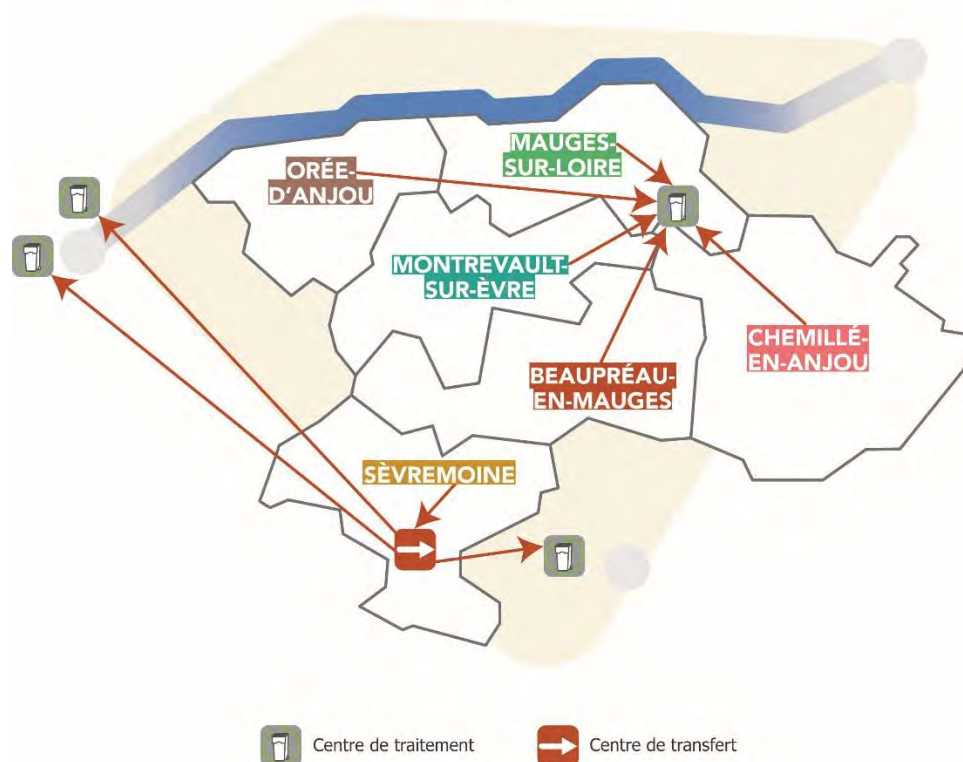
- Le tonnage des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) continue sa progression cette année (+20 % entre 2018 et 2019). En parallèle, cette filière fait baisser le tonnage de la benne bois traité (- 12 %) puisque beaucoup de meubles sont détournés de ce flux ;
- Le tout-venant augmente de 2 % entre 2018 et 2019. L'augmentation est moins importante qu'entre 2017 et 2018 (9%). Malgré l'ensemble des filières présentes sur site, de nombreux déchets restent encore sans valorisation possible à l'heure actuelle.
- Les végétaux sont en baisse significative pour cette année (- 9 %). Différents paramètres peuvent expliquer cette baisse :
 - o La suppression des apports de végétaux par les services techniques ;
 - o Le travail important de prévention, avec le développement des associations de broyage, le travail du CPIE Loire Anjou auprès des usagers sur cette thématique, la communication sur la valorisation des végétaux in situ ;
 - o Les conditions météo peuvent jouer sur ces apports, l'été 2019 ayant été très chaud, cela freine la croissance des végétaux.
- La filière des films plastiques a été arrêté au 31 mars 2019 lors du renouvellement du marché, en effet, les contraintes de tri sont trop importantes sur cette filière ce qui ne permet pas d'optimiser cette collecte.

Le tableau qui récapitule les tonnages collectés en 2019 par matière et par déchèterie est présenté en annexe 2.

1.5 Traitement des déchets : organisation

1.5.1 Localisation des unités de traitement existantes

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX OMR -



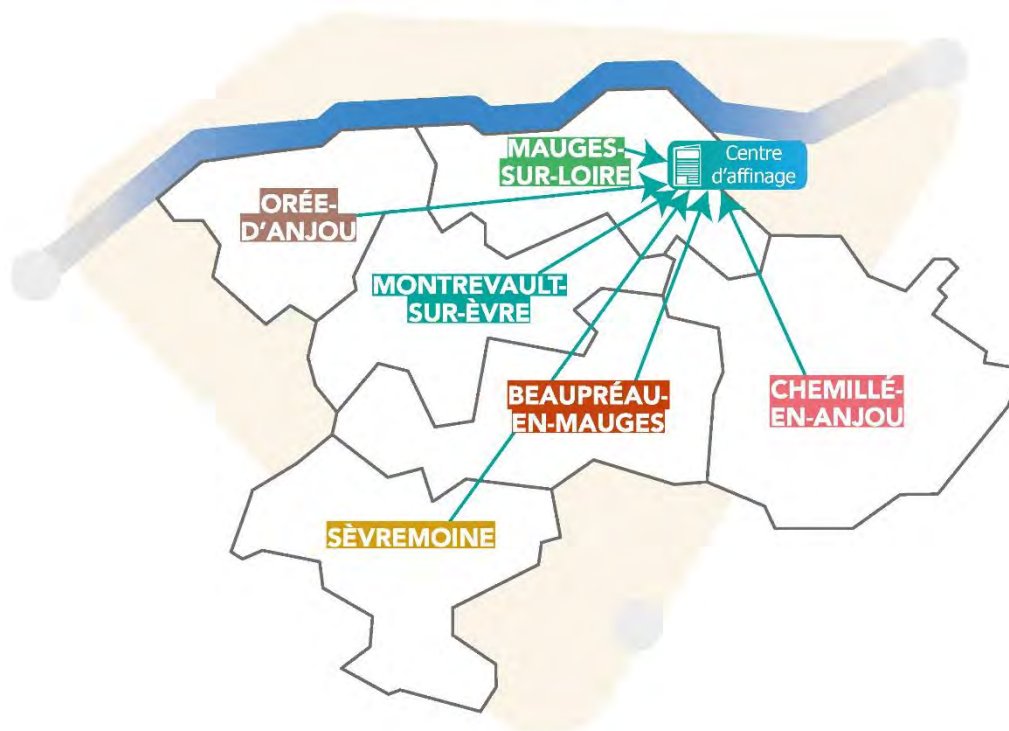
Le centre de transfert et les unités de traitement entre dans la compétence du syndicat mixte Valor3e.

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX EMBALLAGES -



Depuis le 1^{er} janvier 2019, Les sites de transfert pour les emballages entre dans le champ des compétences de Valor3e.

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX PAPIERS -

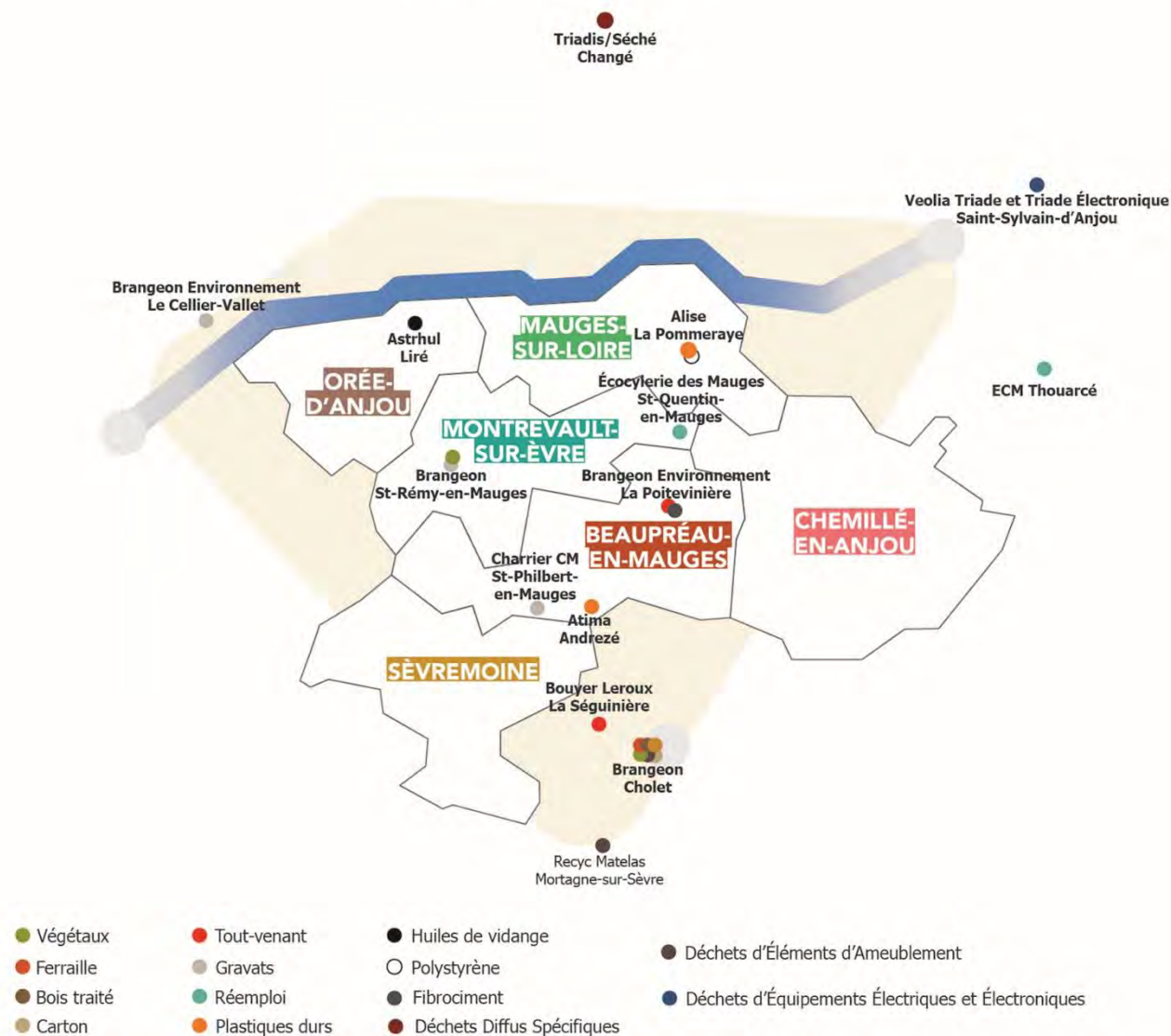


LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX VERRE -



Les sites de transfert sont situés à Saint-Macaire-en-Mauges -Sèvremoine (SARL de l'Avresne – Véolia) et La Poitevine – Beaupréau-en-Mauges (BRANGEON Environnement)

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX DÉCHÈTERIES -



1.5.2 Nature des traitements

Le tableau ci-dessous présente les différents modes de traitement des déchets gérés par le service gestion des déchets de Mauges Communauté :

Mode de traitement	Unité de traitement	OMR	Emballages	Papier
Compostage	Unité de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges – Mauges-sur-Loire (49)	✓		
Incinération avec récupération d'énergie	UVE Arc en ciel – Couëron (44)	✓		
	UVE Alcéa – Nantes (44)	✓		
Enfouissement	ISDND La Séguinière (49) OMR brut et refus du process de l'unité de tri-compostage	✓		
Tri	Centre de tri Saint-Laurent-des-Autels – Orée-d'Anjou		✓	
Affinage	Centre d'affinage - La Pommeraye (49)			✓

Les tableaux ci-dessous présentent les différents modes de traitement des déchets issus des déchèteries de Mauges Communauté :

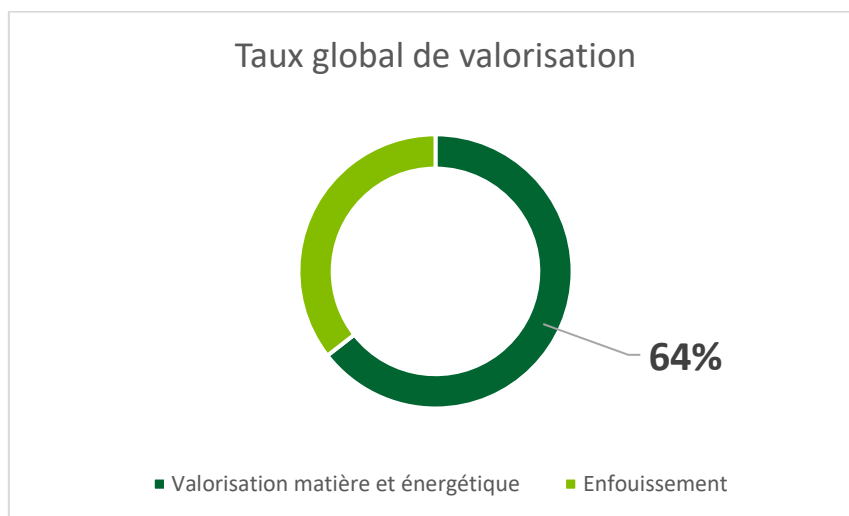
Mode de traitement	Unité	Végétaux	Tout-venant	Gravats	Ferraille	Bois traité	Carton	DEA	DDS	DEEE
Valorisation matière	BRANGEON ENVIRONNEMENT - compostage Cholet (49) et Montrevault-sur-Èvre (49)	✓								
	BRANGEON RECYCLAGE Cholet (49)				✓	✓	✓	✓		
	TRIADIS/SECHE Valorisation énergétique (vapeur fournie et production d'électricité), valorisation des métaux après extraction dans les mâchefers (53)								✓	
	RECYC MATELAS recyclage Mortagne sur Sèvre (85)							✓		
Enfouissement	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe II La Poitevine, Beaupréau-en-Mauges (49)		✓							
	BOUYER LEROUX - CSDU classe II La Séguinière (49)		✓							
	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe III Montrevault-sur-Èvre (49) et le Cellier-Vallet (44)			✓						
	Autres rembourrés : incinération ; Refus : enfouissement - contrat ECO-MOBILIER							✓		
Valorisation matière, énergétique et enfouissement	VEOLIA TRIADE et TRIADE Electronique à St Sylvain d'Anjou (49) - Contrat ESR									✓

Mode de traitement	Unité	Réemploi	Film plastique	Plastiques durs	Polystyrène	Piles	Néons	Huile de vidange	Fibrociment
Valorisation matière	BRANGEON RECYCLAGE Cholet (49)		✓						
	ECOCYCLERIE DES MAUGES tri et revente Saint-Quentin-en-Mauges Montrevault-sur-Èvre (49) et Thouarcé, (49)	✓							
	ATIMA recyclage Andrezé, Beaupréau-en-Mauges (49)			✓					
	ALISE recyclage La Pommeraye, Mauges-Sur-Loire (49)			✓	✓				
	ASTRHUL recyclage Liré, Orée d'Anjou (49)							✓	
Enfouissement	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe II La Poitevineière, Beaupréau-en-Mauges (49)								✓
Valorisation matière et enfouissement	Recyclage des métaux, les plastiques et autres résidus sont enfouis - Contrat COREPILE					✓			
Valorisation matière, énergétique et enfouissement	Verre, ferraille, mercure recyclés, plastique incinéré, poudres fluorescentes enfouies – Contrat ESR						✓		

1.6 Le traitement des déchets : bilan

1.6.1 Capacité et tonnages traités

1.6.1.1 Taux global de valorisation



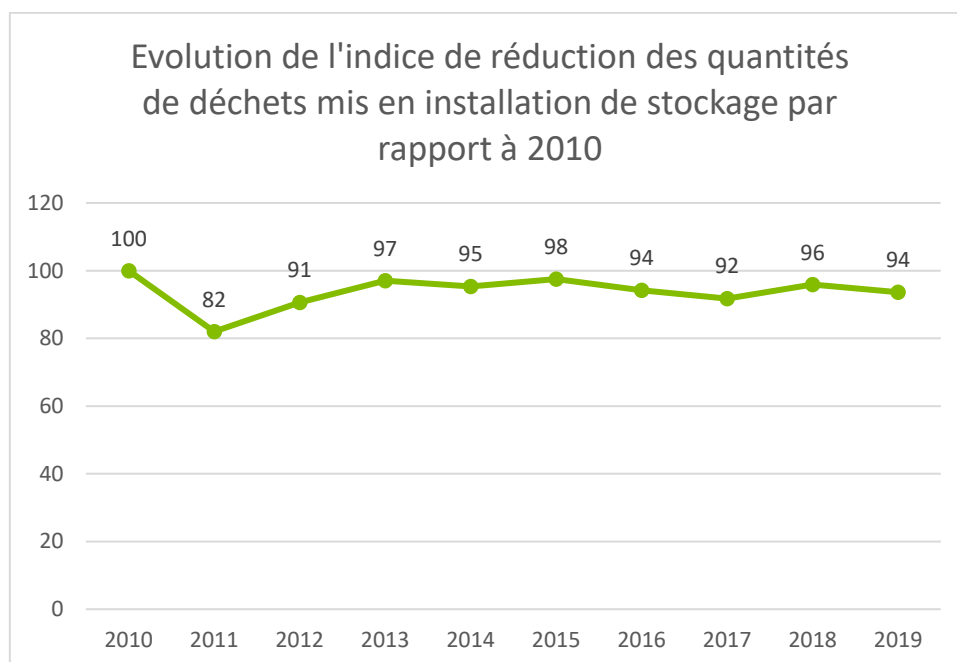
Le taux global de valorisation diminue d'1 point entre 2018 et 2019. Cette baisse est due à la baisse des tonnages apportés en déchèteries qui sont principalement des flux valorisables.

Les déchets qui sont encore enfouis sont les refus du traitement des ordures ménagères sur l'unité de Bourgneuf-en-Mauges, commune déléguée de Mauges-sur-Loire, le tout-venant et les gravats issus des déchèteries.

Une petite partie des déchets de mobiliers, fibrociment, piles et autres déchets dangereux subissent ce mode de traitement.

La réglementation européenne et française incite à diminuer la part des déchets enfouis. Des recherches pour faire diminuer cette part sont en cours.

1.6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage



On constate une forte baisse de l'indice entre 2011 et 2012. Cela correspond à la mise en service de l'unité de tri-compostage sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, Mauges-sur-Loire. Valor3e, avec ce nouveau site et ses marchés de traitement vers des unités de valorisation énergétique

(mise en place en 2011), a permis une diminution de la part d'enfouissement des déchets. Globalement, cet indice est stable.

L'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, prévue d'ici 2025 par la loi de finances 2018, incite Mauges Communauté à rechercher des alternatives à l'enfouissement.

1.6.2 Refus de tri

Taux de refus selon type de flux		
Type de flux	Taux de refus moyen 2019	Taux de refus moyen 2018
Emballages	23,93 %	15,69%
Papier	6,23 %	3,75%

Flux Emballages : le taux de refus est en augmentation. Ce taux évolue fortement malgré les actions de sensibilisation réalisées par le pôle sensibilisation du service. Il est important de préciser qu'il faut distinguer deux refus différents :

- Les vrais refus (15,31%) : l'utilisateur n'a pas respecté les consignes de tri ;
- Les faux refus (8,62%) : l'utilisateur a respecté les consignes (tous les emballages plastiques doivent être mis dans le sac ou bac jaune) mais lors de la collecte, certains emballages se sont imbriqués (3,05% - compaction des déchets dans le bac ou sac de l'utilisateur ou lors du compactage des emballages dans la benne de collecte) et certains emballages appelés à la consigne ne sont pas recyclables et finissent au refus (5,57%).

Flux Papier : une hausse constante du taux de refus qui s'explique par la présence de cartonnets et de cartons bruns dans le papier provenant toujours de la commune de Sèvremoine. Certains chargements dont l'origine est identifiée sont vraiment très sales ce qui accentue le taux de refus général.

1.7 Impact environnemental et impact sanitaire

1.7.1 Indicateur kilométrique

Le principal impact des services mis en œuvre par le service gestion des déchets est le transport et la production de gaz à effet de serre (GES). Cette indice GES n'est pas communiqué par nos différents prestataires.

Cependant, un état des kilomètres parcourus pour assurer les prestations est présenté ci-dessous :

	Porte à porte	Apport volontaire
OMR	330 073 km* 64 l/100	4 255 + 1053 km 46 l/100
Emballages		/
Papier	/	19 347 + 10 232 km 46,8 l/100
Verre	/	25 025 + 17 092 km 46,8 l/100
Flux déchèteries	/	279 808 km

*les kilométrages des véhicules bi-compartmentés (flux OMR et emballages) ne peuvent pas être répartis entre les deux flux.

312 classes soit 8 566 **élèves ont bénéficié d'animations scolaires** sur la prévention et le tri des déchets (dont 127 animations réalisées par l'association Boboplanète). 5 autres classes, soit 125 élèves, ont bénéficié du programme proposé en partenariat avec le CPIE Loire et Anjou sur la réduction des déchets en jardinant au naturel.

La communication Grand public s'est poursuivie :

- Visites de l'usine de tri-compostage et de l'ISDND (11 visites – 252 visiteurs) ;
- Visites du Centre de tri des Emballages Ménagers (31 visites – 844 visiteurs) ;
- Visites de l'Écocyclerie des Mauges (16 visites- 338 visiteurs)
- Prêt de matériel pour les journées Nettoyage Nature (26 actions – 1 525 participants) ;
- Autres animations et évènementiels : Foire de la Petite Angevine, Foire de Chemillé, foyers logements, camps jeunes, ... (20 interventions- 896 personnes)

2 Les indicateurs économique et financiers

2.1 Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets

2.1.1 Les modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion de déchets

Organisation du service public d'élimination des déchets :

	OMR		Emballages
Fréquence	C0,5	C1	C0,5
Collecte et contenants	PàP Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire	AV Collecte gérée par un prestataire	PàP Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire
Transport	Inclus dans le marché de collecte		
Traitement	Divers traitements gérés par le syndicat mixte Valor3e		Tri géré par le syndicat mixte Valor3e

C0,5 : collecte tous les quinze jours / C1 : collecte toutes les semaines

PàP : porte à porte / AV : Apport volontaire

	Papier	Verre	Déchèteries
Fréquence	De C1 à C0,5	De C1 à C0,5	-
Collecte et contenants	AV Collecte gérée par deux prestataires	AV Collecte gérée par deux prestataires	17 déchèteries et 2 éco-point gérés par un prestataire*
Transport	Inclus dans le marché de collecte		
Traitement	Affinage géré par un prestataire	-	Divers traitements gérés par des prestataires

C0,5 : collecte tous les quinze jours / C1 : collecte toutes les semaines / C2 : collecte deux fois par semaine

PàP : porte à porte / AV : Apport volontaire

*transfert de la régie des sites de Sèvremoine vers un prestataire privé au 1^{er} novembre 2018

2.1.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau ci-dessous représente le montant annuel des principales prestations rémunérées à des prestataires sous contrat :

Collecte des flux OMR, emballages, papier et verre

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Evolution année 2019 / 2018
Brangeon Environnement	Lot 1 : Collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Hors Verre (Sirdomdi)	Marché public 5 ans + 2 x 1 an	31/12/2020 ou 31/12/2021 ou 31/12/2022	2 088 971	4%
Brangeon Environnement	Lot 2 : Collecte en colonnes des Ordures Ménagères Résiduelles, du Verre et des Papiers-Revues-Journaux-Magazines (Sirdomdi)	Marché public 5 ans + 2 x 1 an	31/12/2020 ou 31/12/2021 ou 31/12/2022	256 677	3%
Brangeon Environnement	Lot 1 : Collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Hors Verre (à partir du 1/11/2017 Sèvremoine)	Marché public 3 ans et 2 mois	31/12/2020	650 607	9%
Véolia	Lot 2 : Collecte en colonnes des Ordures Ménagères Résiduelles, du Verre et des Papiers-Revues-Journaux-Magazines (à partir du 1/11/2017 Sèvremoine)	Marché public 3 ans et 2 mois	31/12/2020	76 666	5%
ALISE	Affinage des papiers	Marché public 5 ans + 2 x 1 an	31/12/2018 ou 31/12/2019 ou 31/12/2020	86 306	4%

L'ensemble des prestations est facturé en fonction des tonnages collectés ce qui explique les évolutions entre 2018 et 2019.

Fourniture de contenants

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Evolution année 2019 / 2018
SSI SCHAEFER	Fourniture de bacs roulants type « pointe diamant »	Marché public à bon de commande 3 ans + 1 an	30/05/2020 ou 30/05/2021	36 225	-41%
BARBIER Plastic solutions	Fourniture de sacs pour la collecte des emballages	Marché public à bon de commande 2 ans	24/07/2019	85 642	-6%

Gestion des déchèteries

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en k€ HT	Evolution année 2019 / 2018
Brangeon Environnement	Gestion des déchèteries : Lot 1 Gardiennage et entretien, accueil des usagers et conseil (Sirdomdi)	Marché public 2 ans +1 an + 1 an	31/03/2019	115 137	-75%
Ecocyclerie des Mauges	Gestion des déchèteries : Lot 2 Récupération et transfert des objets et encombrants réutilisables (réemploi) (Sirdomdi)	Marché public 2 ans +1 an + 1 an	31/03/2019	30 140	-74%
Brangeon Environnement	Gestion des déchèteries : Lot 3 Evacuation et valorisation des déchets verts (Sirdomdi)	Marché public 2 ans +1 an + 1 an	31/03/2019	52 590	-80%
Brangeon Environnement	Gestion des déchèteries : Lot 4 Evacuation et traitement du bois, des plastiques, du polystyrène, de la ferraille, du verre, des gravats, du tout-venant, des cartons et des Déchets Dangereux des Ménages (multimatériaux) (Sirdomdi)	Marché public 2 ans +1 an + 1 an	31/03/2019	283 607	-76%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 1 flux végétaux	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	263 993	/

Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 2 flux Gravats	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	142 570	/
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 3 flux Tout-venant	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	604 887	/
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 4 flux Flux bois, carton, verre, ferraille, plastiques durs, films plastique, polystyrène et pneus	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	490 862	/
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 5 flux déchets ménagers spéciaux	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	63 875	/
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 6 flux amiante	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	29 339	/
Ecocyclerie des Mauges	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 7 flux réemploi	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	165 632	/
Brangeon Environnement	Gestion de l'accueil des usagers sur les déchèteries et entretien des sites	Marché public 3 ans + 9 mois + 2 x 1 an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	555 702	1544%

L'évolution des montants versés aux prestataires est due à l'évolution des tonnages.

De plus, en 2019, le marché déchèterie pour la collecte et le traitement des déchets a été renouvelé. Cela explique l'absence de comparaison en 2018 et 2019 et le fort taux de progression pour le gardiennage et l'entretien des sites.

2.2 Budget, coût du service et financement

2.2.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le budget annexe du service gestion des déchets (451) est assujéti à la TVA. Les montants présentés sont donc hors taxe (données extraites du compte administratif 2019).

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Détail	Montant € HT	Détail	Montant € HT
Charges à caractère général - Contrats de prestation de service - remboursement de frais (vers le budget principal – locaux, assurance, ...) - Autres charges (fournitures, ...)	6 526 650,01 6 290 182,04 83 568,37 236 467,97	Ventes produits fabriqués, prestations - Redevance incitative - Vente matériaux - Remboursement de frais	7 186 898,13 6 489 159,51 637 751,69 59 986,93
Charges de personnel - Personnel du service - Partenaires CODEC	483 656,00 460 728,00 22 928,00	Dotation, subvention et participation - Soutiens Eco-organismes - Subventions ADEME (CODEC) - Participations composteurs	1 606 994,39 1 478 581,28 122 500 5 913,11
Autres charges de gestion courante - Traitement flux OMR et EMHV - Autres charges (créances éteintes)	2 727 066,54 2 717 477,32 8 530,86	Autres revenus (loyers bâtiment réemploi et déchèteries professionnelles et facturation gobelets non restitués)	41 226,73
Charges exceptionnelles - Subvention couches lavables et broyeurs - Subvention collecte papier - Titres annulés sur exercices antérieurs	69 240,30 14 118,90 17 771,00 37 350,40		
Charges financières	36 677,54		
Opération d'ordre entre sections	501 505,79	Produits exceptionnels	20 281,74
		Opération d'ordre entre sections	27 259,43
Total	10 344 796,18	Total	8 882 660,42

Résultat de l'exercice : - 739 912,16€

Résultat antérieur : 365 029,81€

Résultat cumulé : - 374 882,35€

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Détail	Montant € HT	Détail	Montant € HT
Matériel - bacs - composteurs - colonne huile et autres matériels - contrôle accès déchèterie et cartes	164 279,10 36 225,00 17 438,88 18 946,15 71 713,92	Dotations, fonds divers et réserves	636,06
Travaux - études réhabilitation sites St Pierre et Melay - solde déchèterie St Laurent des Autels	25 137,40 21 437,40 3 700	Emprunt	
Emprunts	365 894,30	Subventions d'investissement	200 754,00
Subventions d'investissement	27 259,43	Opérations d'ordre entre section	501 505,79
Total	582 570,23	Total	702 895,85

Résultat de l'exercice : 120 325,62€

Résultat antérieur : 527 060,44€

Résultat cumulé : 647 386,06€

2.2.2 Le Coût aidé du service public

Les données présentées dans la suite du rapport sont issues de la méthode de comptabilité analytique Compta-coût développée par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

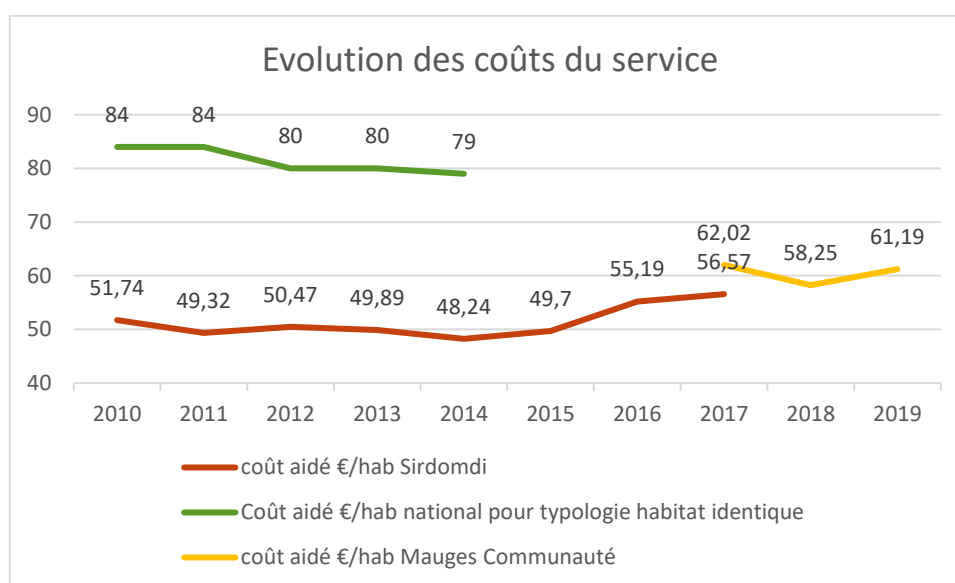
Les chiffres issus de la matrice compta-coût sont légèrement différents des résultats budgétaires. En effet, la méthode consiste notamment à rattacher à l'année considérée les dépenses et les produits correspondant à l'activité de l'année (qui pourraient être payés ou perçus avec un décalage ou même, non intégrés au budget).

Les données sont issues de l'analyse compta-coût 2019 du budget annexe du service gestion des déchets de Mauges Communauté.

	€ HT	€ HT/habitant
Charges du service	10 582 005	85,36
Recettes (vente de matériaux et soutien éco-organismes)	2 995 759	24,17
Coût aidé du service public	7 586 246	61,19

L'agglomération Mauges Communauté fait partie de la typologie d'habitat « mixte à dominante rurale ». Les données issues du référentiel des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets - édition 2017 - indique que, pour une typologie d'habitat identique, en 2014, le coût aidé est de 79€/habitant. Soit un coût aidé 23 % moins important sur le territoire de Mauges Communauté.

Présentation de l'évolution des coûts aidés issues du territoire :



La hausse du coût aidé entre 2018 et 2019 s'explique par une hausse des charges de collecte et tri des emballages avec l'augmentation des tonnages ainsi que la hausse des charges en déchèterie. En parallèle, les recettes liées à la vente des matériaux diminuent.

2.2.3 Le financement du service public

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les territoires de Sèvremoine (à l'époque Communauté de Communes Moine et Sèvre) et du Sirdomdi ont adopté la redevance incitative comme mode de financement du service public de gestion des déchets.

Les travaux de convergence des services ont permis de définir un mode de financement et des tarifs uniques valables à compter du 1^{er} novembre 2017. La délibération C 2017-06-21-18 définit :

- Les principes suivants ont été actés :
 - o Facturation à terme échu ;
 - o Redevance composée d'une part fixe et de parts variables sans levée ou dépôt inclus ;
 - o Redevables définis en fonction du service auquel ils ont accès.
- Les catégories de redevables sont les suivantes :
 - o Redevable service complet : les foyers des particuliers ;
 - o Redevables service collecte : les professionnels (artisans, commerçants, EHPAD, collèges, lycées, ...) et bâtiments publics.

Les bâtiments publics bénéficient d'un tarif dit « redevable service collecte » mais bénéficient d'un accès libre aux déchèteries sans contrepartie financière.

Montant de la redevance applicable aux usagers du service jusqu'au 30 octobre 2019 :

Redevables service complet :

Collecte en bac individuel des ordures ménagères résiduelles :

Volume	Part fixe mensuelle	Part variable à la levée
Bac 140 litres	6,64 € HT	3,51 € HT
Bac 240 litres	11,38 € HT	6,02 € HT
Bac 360 litres	17,07 € HT	9,03 € HT
Bac 770 litres	36,52 € HT	19,31 € HT

Collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles :

Volume produit par mois	Part fixe mensuelle	Part variable au dépôt
0 à 6 sacs / mois	6,64 € HT	1,25 € HT
7 à 10 sacs / mois	11,38 € HT	
11 sacs et plus / mois	17,07 € HT	

Redevables service collecte :

Collecte en bac individuel des ordures ménagères résiduelles :

Volume	Part fixe mensuelle	Part variable à la levée
Bac 140 litres	4,41 € HT	1,36 € HT
Bac 240 litres	7,56 € HT	2,33 € HT
Bac 360 litres	11,34 € HT	3,49 € HT
Bac 770 litres	24,26 € HT	7,47 € HT

Collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles :

Volume produit par mois	Part fixe mensuelle	Part variable au dépôt
0 à 6 sacs / mois	4,41 € HT	0,49 € HT
7 à 10 sacs / mois	7,56 € HT	
11 sacs et plus / mois	11,34 € HT	

Les professionnels peuvent accéder aux déchèteries de la commune de Sèvremoine pour y déposer leurs déchets. Ils doivent, en contrepartie, s'acquitter d'une facture correspondant aux dépôts effectués.

Montant des dépôts de professionnels sur les déchèteries du territoire qui les acceptent :

Nature du déchet	Prix Au m ³ ou kg
Tout-venant	14,18 € HT
Bois traité	12,27 € HT
Cartons	7,54 € HT
Gravats	18,90 € HT
Déchets verts	6,63 € HT
Déchets dangereux	1,36 € HT

En 2019, Mauges Communauté a été accompagné par un bureau d'études Environnement & Solutions pour envisager une refonte de la grille tarifaire considérant les difficultés financières d'équilibre du budget annexe de gestion des déchets. Cette étude a abouti à une évolution des principes de la redevance incitative formalisée par la délibération C2019-10-23-25 et les principes suivants ont été adoptés et mise en place à partir du 1^{er} novembre 2019 :

- Tarif unique pour tous, particuliers et professionnels ;
- Un forfait d'accès au service et une part incitative ;
- Une réévaluation de la participation de 2,40€/foyer/mois.

Montant de la redevance applicable aux usagers du service à partir du 1^{er} novembre 2019 :

1. Montant de la redevance applicable à l'ensemble des usagers du service :

Volume bac	Forfait mensuel d'accès au service	Part incitative à la levée du bac ordures ménagères ou à l'ouverture de tambour
Badge apport volontaire	8,64 € HT	1,25 € HT
140 litres	8,64 € HT	3,69 € HT
240 litres	11,84 € HT	7,11 € HT
360 litres	13,93 € HT	10,16 € HT
750 litres	20,69 € HT	20,06 € HT
Contenant >2m ³	55,18 € HT	53,49 € HT

Un usager professionnel qui souhaite bénéficier uniquement de bacs pour les emballages devra s'acquitter d'un forfait d'accès au service d'un montant unique de 8,64 € HT/mois.

2. Montant spécifique pour les professionnels :

2.1. Service de collecte spécifique :

Ce forfait s'applique à chaque lieu de production.

- Forfait collecte hebdomadaire : 15,17 € HT/mois
- Forfait collecte bi-hebdomadaire : 45,50 € HT/mois

2.2. Dépôts sur les déchèteries du territoire :

La liste des déchèteries accueillant les professionnels est la suivante :

- Beaupréau, ZA Dyna Ouest, 49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES ;
- Le Longeron, Route de St Aubin, 49710 SÈVREMOINE ;
- Melay, La Haute Brosse, 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU ;
- Montjean-sur-Loire, Le Petit Lapin, 49570 MAUGES-SUR-LOIRE ;
- Saint-Florent-le-Vieil, ZA Ribotte, 49410 MAUGES-SUR-LOIRE ;
- Saint-Germain-sur-Moine, Le Haut Fief, 49230 SÈVREMOINE ;
- Saint-Laurent-des-Autels, ZA Le Pâtis, 49270 ORÉE-D'ANJOU ;
- Saint-Macaire-en-Mauges, Le Bois Girard, 49450 SÈVREMOINE ;
- Saint-Pierre-Montlimart, ZI La Paganne, 49110 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE.

Les tarifs sont les suivants :

Flux	Prix unitaire
Tout-venant	17,00 € HT/m ³
Cartons	8,00 € HT/m ³
Gravats	20,00 € HT/m ³
Déchets verts	7,00 € HT/m ³
Bois	13,50 € HT/m ³

Les déchets dangereux des professionnels sont interdits en déchèteries.

Le volume facturé est au minimum de 1m³. Au-delà, les volumes sont facturés par tranche de 0,5m³.

Un usager professionnel qui souhaite accéder uniquement au service des déchèteries devra s'acquitter d'un forfait d'accès au service d'un montant de 8,64 € HT/mois.

Les services des communes bénéficient d'un accès au service des déchèteries sans contrepartie financière.

3. Prix des récipients pour le remplacement suite à détérioration ou non restitution :

Matériel	Montant unitaire
Clé intelligente	27,27 € HT
Bac 140 litres	31,30 € HT
Bac 240 litres	35,50 € HT
Bac 360 litres	56,50 € HT
Bac 750 litres	226,00 € HT
Carte accès service	8,00 € HT
Clé triangle	15,00 € HT

Bilan des contributions 2019 :

	€ HT
Redevance incitative	6 489 159,51

Le montant moyen de la facture annuelle de redevance par producteur est présenté ci-dessous :

Redevables service complet - particuliers	Redevables service collecte - professionnels
66,63 € TTC	176,23€ TTC

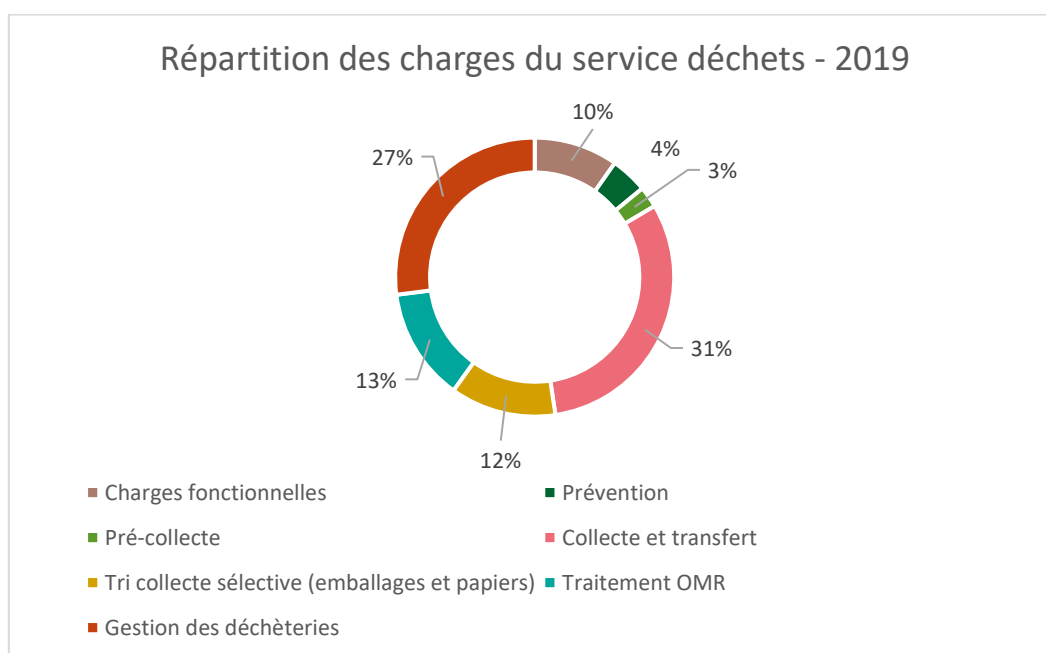
2.3 Structure des coûts

2.3.1 La nature des charges

Charges	Montant € HT (arrondi)	€/habitant	HT/habitant 2018
Charges fonctionnelles	1 031 100	8,32 €	10,62 €
<i>Charges de structure</i>	<i>983 400</i>	<i>7,93 €</i>	<i>10,33 €</i>
<i>Charges de communication</i>	<i>47 700</i>	<i>0,38 €</i>	<i>0,29 €</i>
Charges techniques	9 550 900	77,04 €	72,30 €
<i>Prévention</i>	<i>453 600</i>	<i>3,66 €</i>	<i>2,80 €</i>
<i>Pré-collecte</i>	<i>259 500</i>	<i>2,09 €</i>	<i>2,56 €</i>
<i>Collecte et transfert</i>	<i>3 295 400</i>	<i>26,58 €</i>	<i>23,97 €</i>
<i>Tri collecte sélective (emballages et papiers)</i>	<i>1 299 200</i>	<i>10,48 €</i>	<i>8,61 €</i>
<i>Traitement OMR</i>	<i>1 383 700</i>	<i>11,16 €</i>	<i>13,10 €</i>
<i>Gestion des déchèteries</i>	<i>2 859 500</i>	<i>23,07 €</i>	<i>21,26 €</i>
Total charges matrice	10 582 000	85,36	82,92 €

Entre 2018 et 2019 :

- Baisse des charges fonctionnelles dû à une nouvelle répartition des charges ;
- Charges techniques : Prévention, intégration des charges en lien avec l'amortissement du bâtiment et des travaux de l'Écocyclerie des Mauges (avant dans charges de structures) ; pré-collecte, fin de certains amortissement de fourniture de bac ; hausse de la collecte car hausse du tonnage emballages (extension des consignes de tri) ; tri collecte sélective : hausse tri des emballages car augmentation des tonnages traités ; baisse des charges de traitement des OMR grâce à la baisse du tonnage ; hausse des charges de gestion des déchèteries due à une évolution des coûts unitaires avec le nouveau marché de traitement et à une année complétée de prestation de gardiennage.

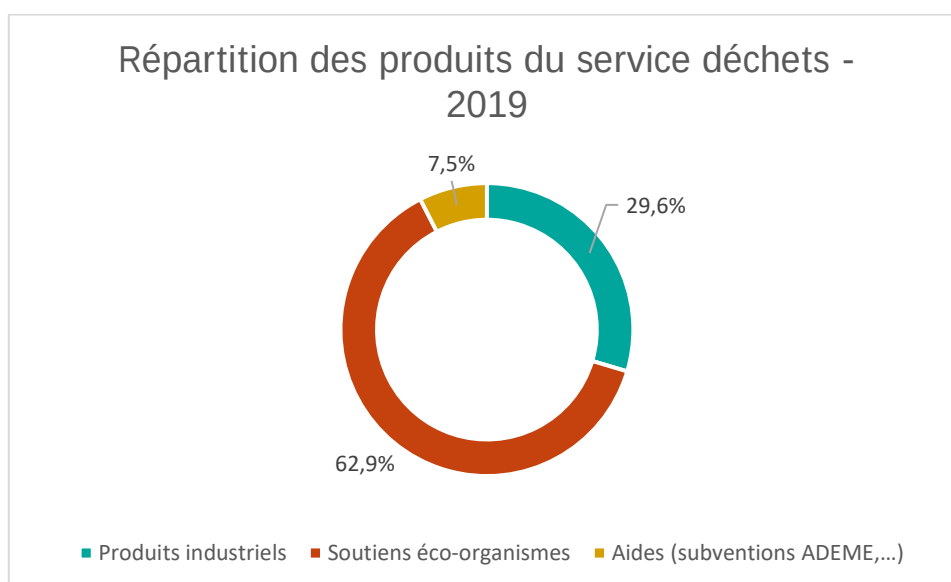


Les postes de charges les plus importants sont la gestion des déchèteries et les collectes (porte à porte et apport volontaire).

2.3.2 La nature des produits

Produits	Montant € HT (arrondi)	€/habitant	€/HT/habitant 2018
Produits industriels	886 900	7,15 €	7,55
<i>Vente de matériaux</i>	844 200	6,81 €	7,19
<i>Autres produits (refacturation gobelet, assurances, pénalités marché)</i>	42 700	0,35 €	0,40
Soutiens éco-organismes	1 883 500	15,19 €	15,22
Aides (subventions ADEME, ...)	225 300	1,82 €	1,90
Total produits matrice	2 995 700	24,16 €	24,67

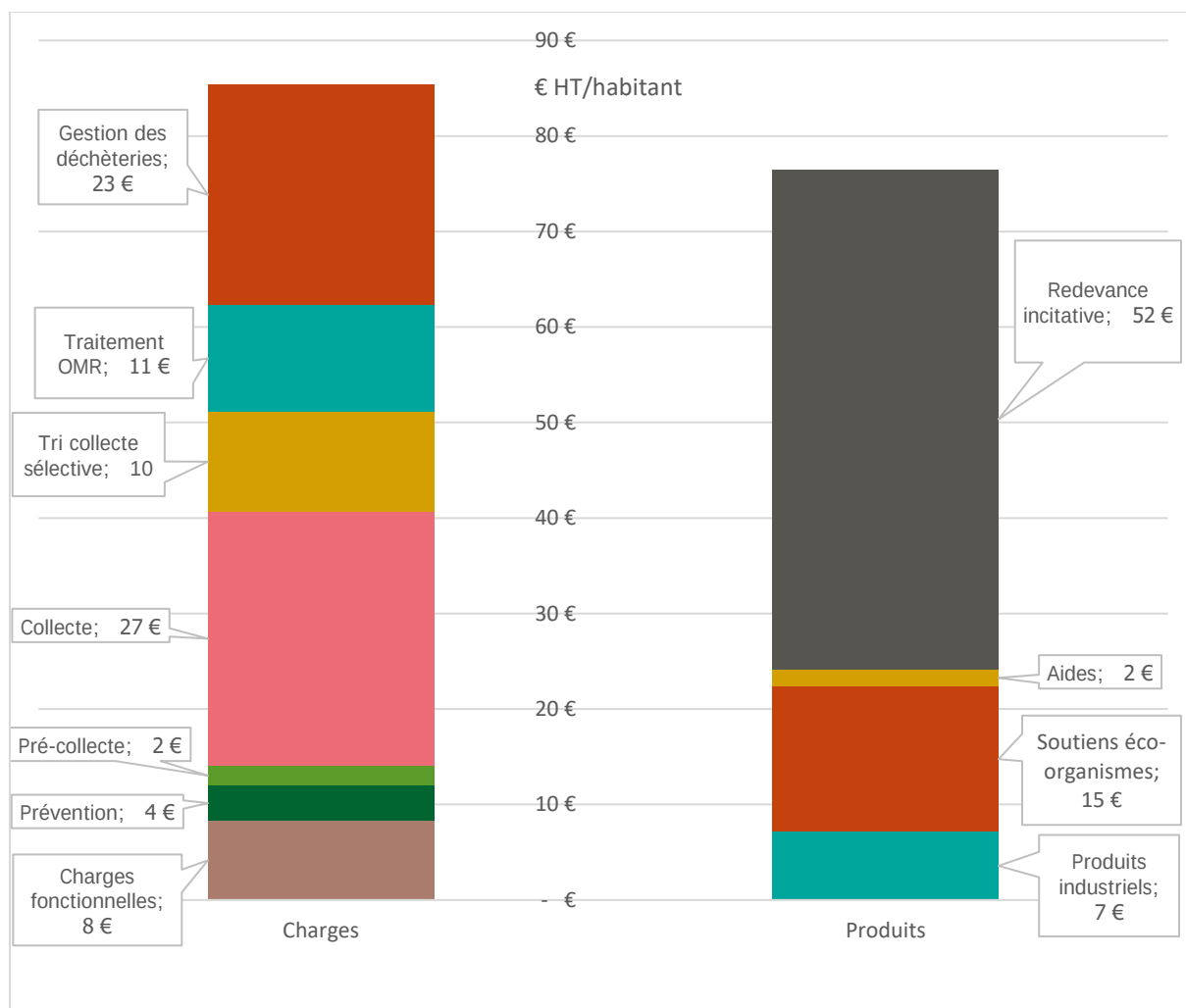
Entre 2018 et 2019, on constate une baisse de l'ensemble de produits du service : évolution des tonnages recyclés et surtout baisse des prix de vente des matériaux.



Les recettes proviennent principalement des éco-organismes (62,90%).

2.3.3 La répartition des charges, des produits et du financement

Le graphique ci-dessous présente la répartition des charges, des produits et du financement du service :



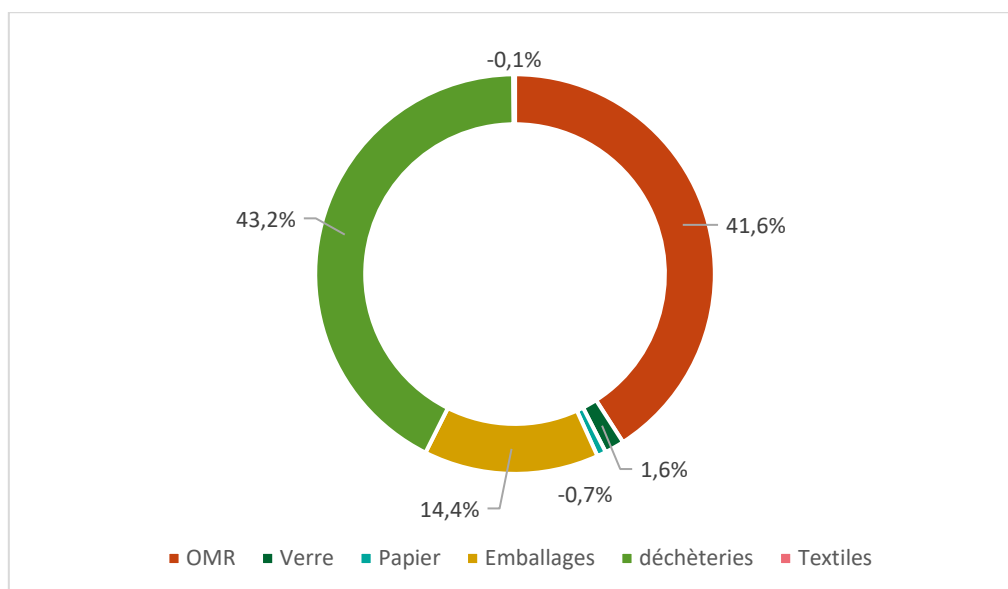
On constate que, selon la méthode d'analyse Compta-coût, les produits permettent de couvrir 24 € HT du coût par habitant.

2.4 Coût des différents flux de déchets

2.4.1 La part relative des flux dans le coût du service public

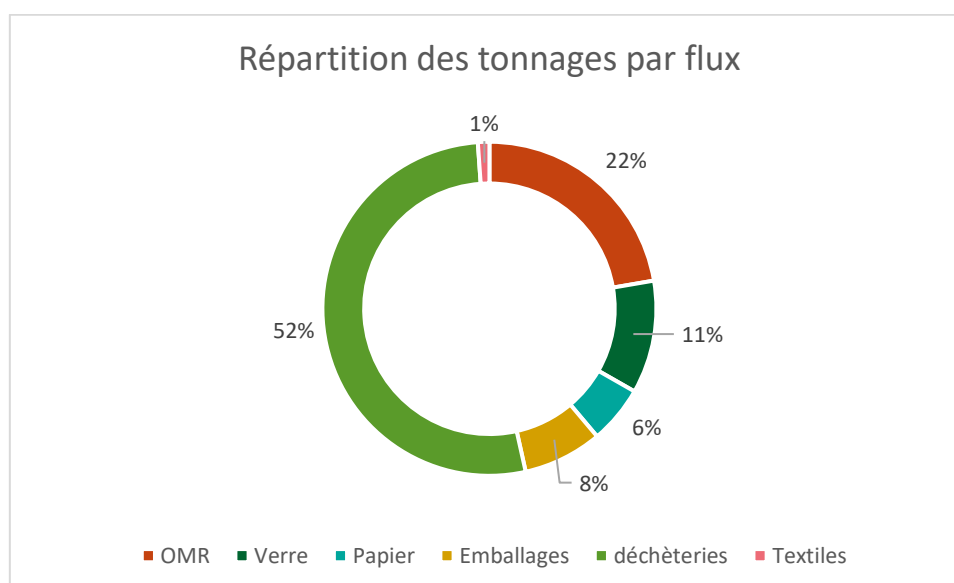
La part du coût aidé par flux de déchets est présentée :

Flux	OMR	Verre	Papier	Emballage	Déchèteries	Textile	Total
Coût aidé k€ HT	3 159	123	-56	1 093	3 278	-11	7 586



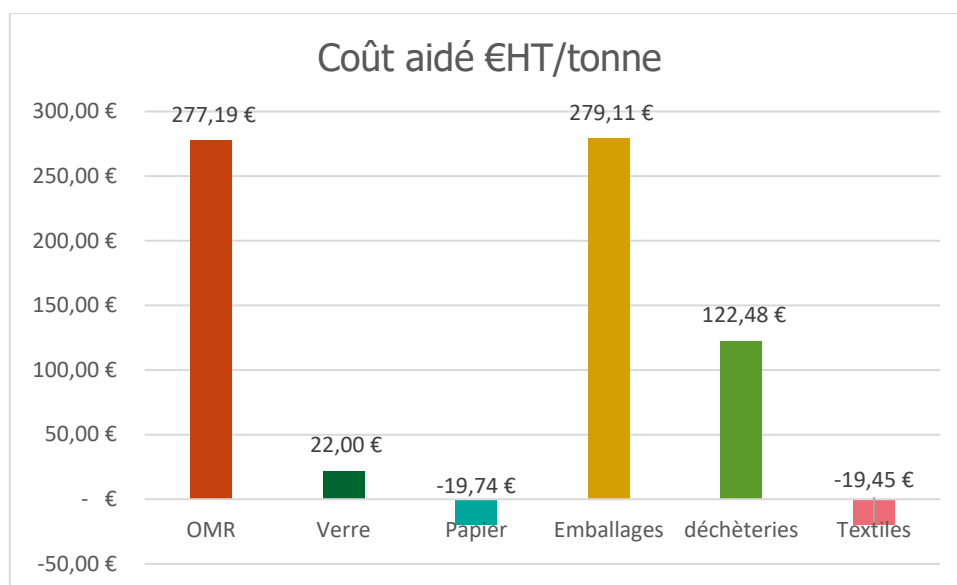
Les flux dont le coût est le plus élevé sont ceux des déchèteries (43,2 %). Le coût diminue pour le flux ordures ménagères (passage de 46,8 à 41,6 %) et augmente pour les emballages (passage de 12,7 à 14,4%). C'est une conséquence de l'évolution des charges en déchèterie et de la mise en place des extensions des consignes de tri.

Il est intéressant de rapprocher le coût du service des quantités de déchets collectés.



On constate que les ordures ménagères, qui représentent 41,6 % des coûts, représentent 22 % des tonnages. Et qu'à l'inverse, les déchets issus des déchèteries, qui représentent 43,2% des coûts, représentent 52% des tonnages.

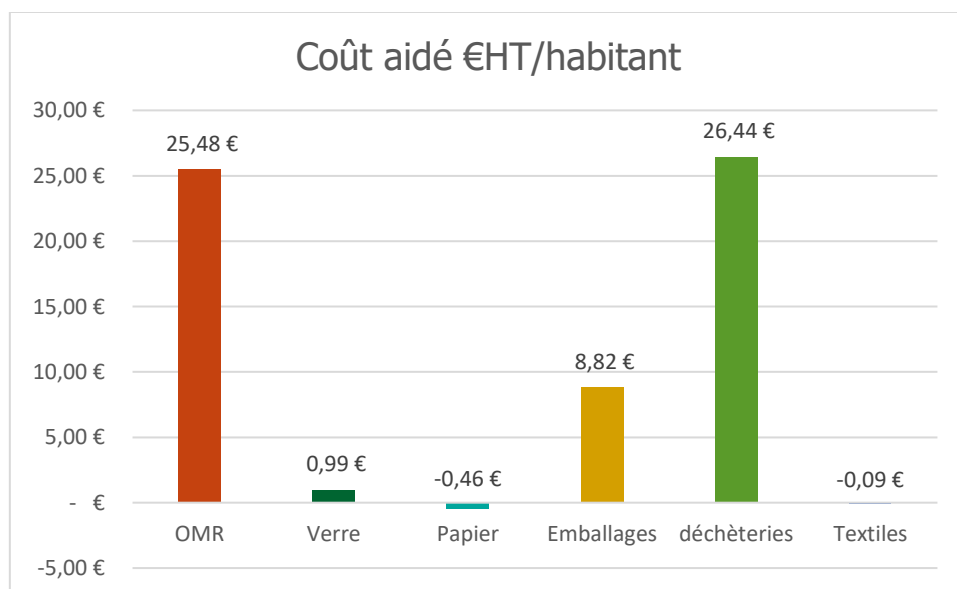
2.4.2 Le coût des différents flux ramenés à la tonne



Le coût à la tonne le plus important est pour le flux emballages. Ce montant dépasse, pour la première année, celui des ordures ménagères. En effet, malgré son atténuation des charges par les produits de vente des matériaux et des soutiens de CITEO, le coût aidé augmente en 2019 car les charges liées à ce flux (collecte et tri) ont augmenté de manière plus importante que les soutiens de l'éco-organisme et que les ventes de matériaux.

Le flux ordures ménagères reste le flux avec un coût important à la tonne et à l'habitant car il n'est pas compensé par des recettes.

Les emballages représentent un coût à la tonne important mais un coût à l'habitant faible du fait des faibles tonnages au regard des autres flux, même si celui-ci progresse.

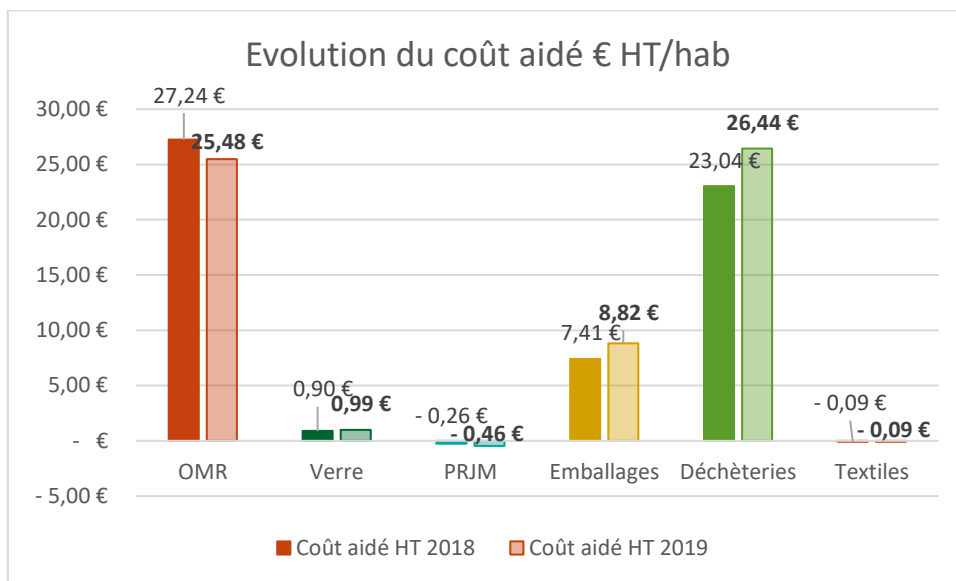


Le tableau ci-dessous compare les résultats de Mauges Communauté à l'ensemble des territoires nationaux de même typologie (mixte à dominante rurale) :

	OMR	Verre	Papier	Emballages	Déchèterie	Autres	Total
Coût aidé Mauges Communauté € HT/hab	25,48	0,99	-0,46	8,82	26,44	-0,09	61,19
Référentiel national € HT/hab	46	1,1	5		25	3	79

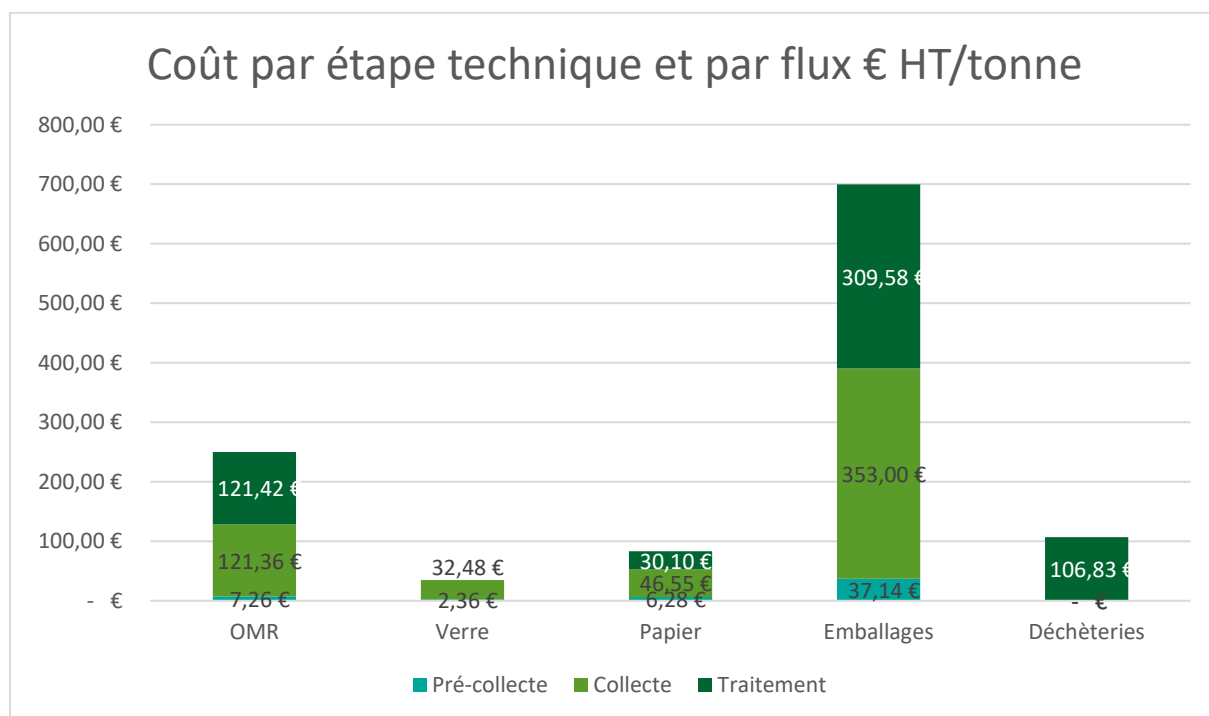
Le coût aidé du service de Mauges Communauté est inférieur au référentiel national à l'exception des flux papiers et emballages. Cela peut s'expliquer par l'évolution des consignes de tri et du mode de collecte des emballages depuis le 1^{er} novembre 2017.

Le graphique ci-dessous permet de comparer le coût aidé en €HT/habitant de 2018 et 2019



On constate clairement une augmentation du coût aidé à l'habitant pour les flux emballages et déchèteries.

2.4.3 La répartition des charges par flux et par étape technique



On constate que c'est l'étape de collecte qui est la plus importante pour le flux des emballages. Les charges de pré-collecte pour les flux en apport volontaire (papier et verre) sont faibles.

Liste des annexes

Annexe n°1 : Jours et heures d'ouverture des déchèteries

Annexe n°2 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux

Annexe n° 1 : jours et heures d'ouverture des déchèteries

Commune de BEAUPREAU-EN-MAUGES

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Beaupréau - ZI Dyna Ouest	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h
Bégrolles en Mauges - La Cabine	15h-18h	-	15h-18h	-	15h-18h	9h-12h et 14h-17h	15h
Gesté - Le Moulin à Trèfles	9h-12h	-	14h-17h	-	14h-17h	9h-12h et 14h-17h	15h
Jallais - La Petite Roche	14h-16h	-	14h-16h	-	14h-16h	9h-12h et 14h-16h	11h
La Poitevinière - Bois Archambaud	9h-12h	-	15h-17h	-	15h-17h	9h-12h et 14h-17h	13h

Commune d'OREE D'ANJOU

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Saint Laurent des Autels - ZA le Pâtis	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h

Commune de CHEMILLÉ-EN-ANJOU

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Melay - La Haute Brosse	9h-12h30 et 14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	9h-12h30 et 14h-17h45	29,5h
La Jumellière - ZA La Mocquetterie	14h-17h	-	14h-17h	-	9h-12h	14h-17h	12h
Valanjou - Les Croix Baults	9h-12h	-	9h-12h	-	14h-17h	9h-12h	12h

Commune de MONTREVAULT-SUR-EVRE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Saint Pierre Montlimart - ZI La Paganne	10h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	26h
Le Fief Sauvín - La Carrière d'Abriard	15h-17h	-	10h-12h	-	15h-17h	10h-12h et 15h-17h	10h

Commune de MAUGES-SUR-LOIRE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Montjean sur Loire - Le Petit Lapin	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h
Bourgneuf en Mauges – La Boiverie	9h-12h	-	14h-17h	-	14h-17h	9h-12h	12h
Saint Florent le Vieil – ZA Ribotte	14h-17h	-	9h-12h	-	9h-12h	9h-12h et 14h-17h	15h

Commune de SEVREMOINE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
St Macaire en Mauges - Le Bois Girard	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	24h
St Germain sur Moine - Le Haut Fief	9h-12h et 14h-17h30	-	-	-	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	16,5h
Le Longeron - Route de St Aubin	14h-17h30	-	-	-	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	13,5h
Torfou - rue du Lieutenant Bouvier "Eco-point"	14h-17h30	-	-	-	-	9h-12h	6,5h
Roussay - Route de la Romagne "Eco-point"	9h-12h	-	-	-	-	14h-17h30	6,5h

Annexe n°2 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux

Déchèterie	Somme de Polystyrène	Somme de DEA	Somme de Emballages verre	Somme de Carton	Somme de Plastiques dur/s	Somme de Ferraille bon d'achat	Somme de Amiante	Somme de Gravats	Somme de Bois Brut	Somme de Films plastiques	Somme de Tout-venant	Somme de Bois traité	Somme de Végétaux	Somme de D3E	Somme de Piles	Somme de Tubes / lampes	Somme de Réemploi	Somme de DDS hors ECODDS	Somme de Huile de Vidange	Somme de coquilles	Somme de Pneus	Somme de DDS ECODDS	total	% collecté par rapport au total
ATIMA						0								0,635									0,6	0,0
Beaupréau	6,18	234,66	190,1	113,23	19,82	83,26	60,84	570,05	0	0,54	644,62	136,2	1087,03	101,901	2,016	0,592	43,65	4,878	4,32	3,24		10,931	3318,1	9,2
Bégrolles-en-Mauges	0	56,12	0	22,01	1,64	15,015	0	158,85	0	0,12	195,26	12,8	227,12	23,804				2,401	1,8			1,41	718,4	2,0
Bourgneuf-en-Mauges	0,07	63,22	0	24,42	8,505	15,105	0	117,04	0	0,2	156,22	50,74	297,94	24,09	0,487			1,432	0,9			3,427	763,8	2,1
Ecocylerie-des-Mauges	0	0	0	0	0	0	0	28,08	0	0	63,04	0	0	28,61				0	0			0	119,7	0,3
Gesté	0	114,32	0	43,38	6,46	32,14	0	451,64	0	0,25	416,46	116,62	596,03	48,704	0,551			1,479	3,51			5,908	1837,5	5,1
Jallais	0	69,82	0	30,43	6,88	21,82	0	161,84	0	0,3	181,04	47,78	323,3	27,789	0,586			1,602	1,71			3,653	878,6	2,4
La Jumellière	0	56,4	0	18,76	2,58	13,295	0	130,1	0	0,08	119,1	52,26	209,04	20,885	0,545			1,465	0,9			2,346	627,8	1,7
La Poitevineière	0	55,86	0	30,75	5,405	17,295	0	175,58	0	0,07	202,16	67,2	249,89	26,275	0,328			1,696	2,7			1,95	837,2	2,3
Le Fief Sauvin	0	40,66	0	18,28	2,95	9,205	0	138,54	0	0,175	118,36	33,96	140,58	14,219				0,795	0,9			1,464	520,1	1,4
Le Longeron	0	80,66	0	40,64	4,38	34,07	0	242,52	0	0	216,2	43,82	312,3	26,273	0,554			0,844	1,935			2,835	1007,0	2,8
Melay	4,43	343,36	186,1	117,46	11,215	127,135	20,06	944,16	0	0,34	867,48	201,28	1675,72	130,269	1,559	0,6865	20,2	5,245	7,74	1,7		10,435	4676,6	12,9
Montjean-sur-Loire	4,21	199,94	144,98	68,96	15,455	74,625	20,94	865,36	0	0,54	400,92	145,64	967,68	68,588	1,107		73,6	5,063	3,51	1,66		10,792	3073,6	8,5
Roussay	0	0	0	12,4		0	0	109,02	0	0	49,36	26,32	82,58	1,468				1,428	0,9			0	283,5	0,8
Saint-Florent-le-Vieil	0,15	106,68	0	46,66	12,17	27,675	0	244,42	0	0,26	291,32	55,96	399,16	47,983	0,919		21,1	2,858	2,61			3,923	1263,8	3,5
Saint-Laurent-des-Autels	9,24	362,66	232,76	133,86	13,93	156,58	20,24	1130,46	26,72	0,62	660,76	358,08	1490,38	121,161	2,963	0,565	29,8	11,431	8,82	1,42		15,284	4787,7	13,2
Saint-Pierre-Montlarmat	4,15	263,22	187,46	105,08	7,185	87,2	18,4	555,09	0	0,305	668,4	163,18	1223,6	86,652	1,105	0,3635	29,8	9,235	4,32	1,56		8,597	3424,9	9,5
St-Germain-sur-Moine	0	153,4	0	91,57	11,97	53,99	0	631,48	0	0	520,98	156,6	629,66	47,078	0,824			5,143	2,61			4,708	2310,0	6,4
St-Macaire-en-Mauges	5,32	280,58	183,98	138,73	13,96	113,925	17,48	1311,9	0	0	842,62	202,64	1378,66	108,688	1,74	0,845	38,8	4,278	4,5	2,28		12,579	4663,5	12,9
Torfou	0	0	0	22,46		0	0	114,54	0	0	62,26	35,24	131,38	2,892	0,292		4,85	0,973	0			0	374,9	1,0
tous sites		0				0		0					0	0						46,52			46,5	0,1
Valanjou	0	40,08	0	20,98	3,05	12,77	0	116,32	0	0,09	116,7	47,16	221,32	17,318	0,423			1,785	1,71			2,071	601,8	1,7
(vide)																							0,0	
Total général	33,75	2521,64	1125,38	1100,06	147,555	895,105	157,96	8196,99	26,72	3,89	6793,26	1953,48	11643,37	975,282	15,999	3,052	261,8	64,031	55,395	11,86	46,52	102,313	36135,4	100

www.maugescommunaute.fr



MAUGES
COMMUNAUTE

Service Déchets

Rue Robert Schuman – La Loge – CS 60111

Beaupréau – 49602 Beaupréau-en-Mauges Cedex

02 41 71 77 55 // service-dechets@maugescommunaute.fr